

Rapport sur la pauvreté des enfants et des familles au Nouveau-Brunswick 2023

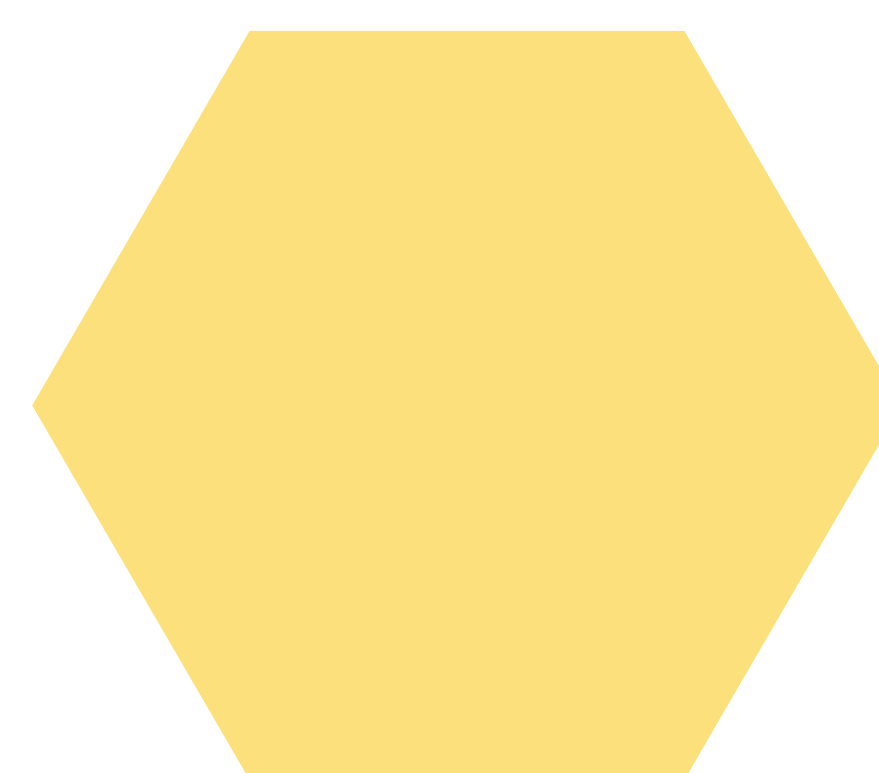
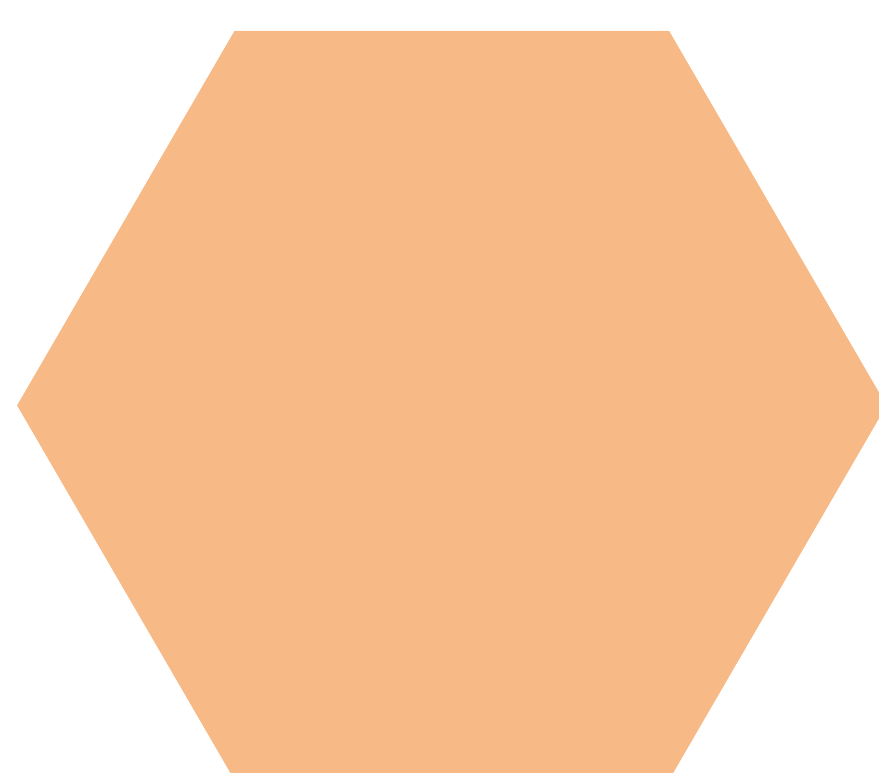
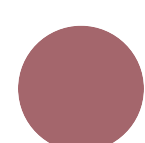
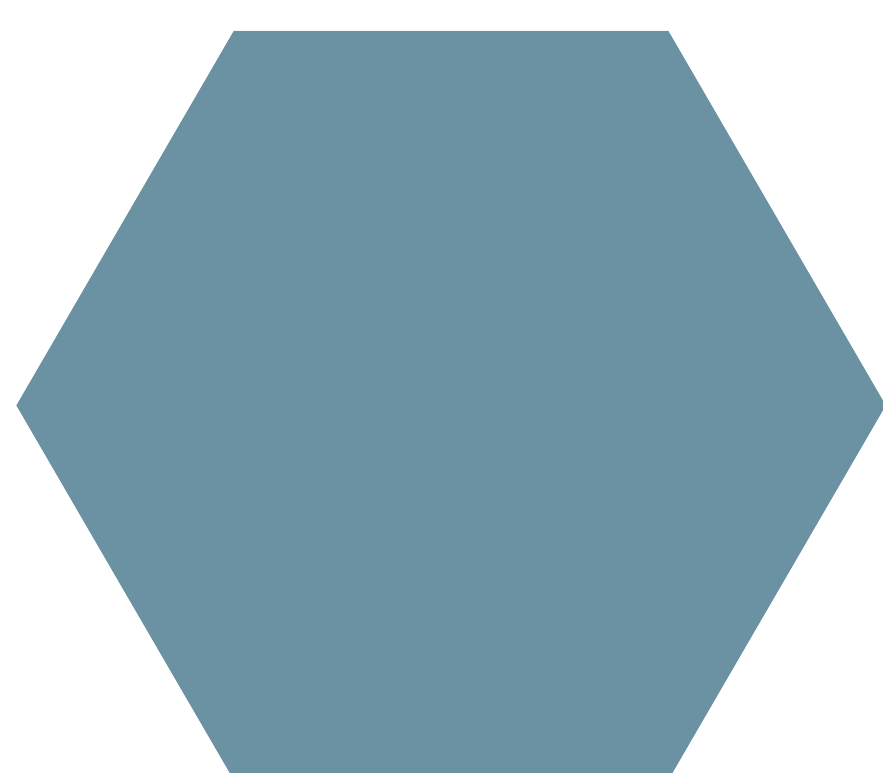
février 2024

Table des matières

| | |
|--|----|
| Points saillants du rapport..... | 3 |
| Introduction..... | 4 |
| Une note sur les données et la mesure de la pauvreté..... | 5 |
| La pauvreté des enfants au Canada..... | 6 |
| La pauvreté des enfants au Nouveau-Brunswick..... | 7 |
| Répartition de la pauvreté..... | 8 |
| L'inégalité des revenus..... | 12 |
| Pauvreté des enfants de moins de 6 ans..... | 13 |
| Pauvreté des enfants des familles monoparentales..... | 14 |
| Impact des transferts gouvernementaux..... | 15 |
| Allocation canadienne pour enfants..... | 15 |
| Revenus de l'aide-sociale..... | 16 |
| Profondeur de la pauvreté..... | 18 |
| Insécurité alimentaire..... | 19 |
| Conclusion et recommandations..... | 20 |
| Notes..... | 24 |
| Annexe A : La mesure du panier de consommation (MPC) par rapport à la mesure de faible revenu (MFR)..... | 27 |
| Annexe B : Pauvreté des enfants autochtones..... | 29 |
| Annexe C : Pauvreté des enfants racialisés..... | 30 |
| Annexe D: Taux de pauvreté des enfants par ville postale..... | 32 |

Points saillants du rapport

- Les données des contribuables de 2021 révèlent qu'environ un enfant canadien sur six vivait dans la pauvreté.
- Le taux de pauvreté des enfants au Canada est passé de 13,5 % en 2020 à 15,6 % en 2021.
- Le Nouveau-Brunswick avait le sixième taux de pauvreté infantile le plus élevé au pays (le quatrième si l'on considère uniquement les provinces et non les territoires).
- Le nombre d'enfants vivant dans la pauvreté au Nouveau-Brunswick est passé de 23 000 (16,6 %) en 2020 à 26 360 (18,7 %) en 2021.
- Les taux de pauvreté infantile au Nouveau-Brunswick sont inégalement répartis dans ses huit villes, allant d'un maximum de plus de 25 % à Campbellton, Saint John et Bathurst à un minimum de 11,4 % à Dieppe.
- Le décile supérieur des familles avec enfants du Nouveau-Brunswick détenait 22,7 % du revenu total, tandis que le décile le plus bas en détenait 2,1 %.
- Environ un enfant de moins de 6 ans sur cinq (20,7 %) vit dans la pauvreté au Nouveau-Brunswick.
- 43,4 % (16 640) des familles monoparentales à faible revenu vivaient dans la pauvreté, comparativement à 8,3 % (8 390) des familles comptant un couple à faible revenu.
- Les transferts gouvernementaux ont réduit le taux de pauvreté des enfants du Nouveau-Brunswick de 40,6 % à 18,7 %.
- L'Allocation canadienne pour enfants a sorti 16 730 enfants de la pauvreté.



Introduction

Il y a plus de trente ans, la Chambre des communes du Canada a décidé à l'unanimité d'éliminer la pauvreté chez les enfants d'ici l'an 2000. Cet objectif reste loin d'être atteint.

Selon les dernières données des contribuables, les taux de pauvreté des enfants canadiens sont passés de 13,5 % en 2020 à 15,6 % en 2021.[1] Le Nouveau-Brunswick avait le sixième taux de pauvreté infantile le plus élevé au pays, soit 18,7 %, avec 26 360 enfants déclarés vivre dans la pauvreté.

Le taux de pauvreté des enfants a augmenté en 2021 avec l'arrêt des programmes de soutien au revenu liés à la COVID-19 et à l'inflation. Le risque que les taux de pauvreté des enfants reviennent aux niveaux d'avant la pandémie est élevé parce que les revenus d'emploi et les transferts gouvernementaux destinés aux familles à faible revenu ne suivent pas le coût de la vie.

La pandémie a offert l'occasion de démontrer comment les investissements dans les programmes de soutien du revenu peuvent efficacement sortir les gens de la pauvreté en améliorant leur sécurité financière, leur bien-être socio-économique et leur qualité de vie globale.



La pauvreté est la condition d'une personne qui ne dispose pas des ressources, des moyens, des opportunités et du pouvoir nécessaires pour acquérir et maintenir l'autosuffisance économique ou pour s'intégrer et participer à la société. [2]



« Cette Chambre cherche(nt) à atteindre l'objectif d'éliminer la pauvreté chez les enfants canadiens d'ici l'an 2000. »

- Chambre des communes,
24 novembre 1989

Le Human Development Council (Conseil du développement humain) publie un bulletin annuel en partenariat avec Campaign 2000 sur l'état de la pauvreté des enfants et des familles au Nouveau-Brunswick. Des bulletins de rendement provinciaux et territoriaux similaires sont rédigés par un réseau d'organisations d'un océan à l'autre, engagées dans la réduction et l'éradication de la pauvreté au Canada. Ces rapports rappellent une résolution et une promesse envers les enfants canadiens qui n'ont pas encore été tenues.

Une note sur les données et la mesure de la pauvreté

La mesure du panier de consommation (MPC) et la mesure de faible revenu (MFR) sont deux outils utilisés pour quantifier les taux de pauvreté au Canada. Le gouvernement fédéral reconnaît la MPC comme le seuil de pauvreté officiel du Canada.[3] La MPC est une mesure absolue de la pauvreté qui reflète le minimum absolu dont une famille a besoin pour survivre. Ses données proviennent de l'Enquête canadienne sur le revenu. À l'inverse, la MFR est une mesure relative à la pauvreté. Elle identifie les familles dont les revenus sont inférieurs à 50 % du revenu médian, ajusté en fonction de la taille de la famille. La source statistique de la MFR provient des données des déclarants du Fichier familial T1 (FFT1).

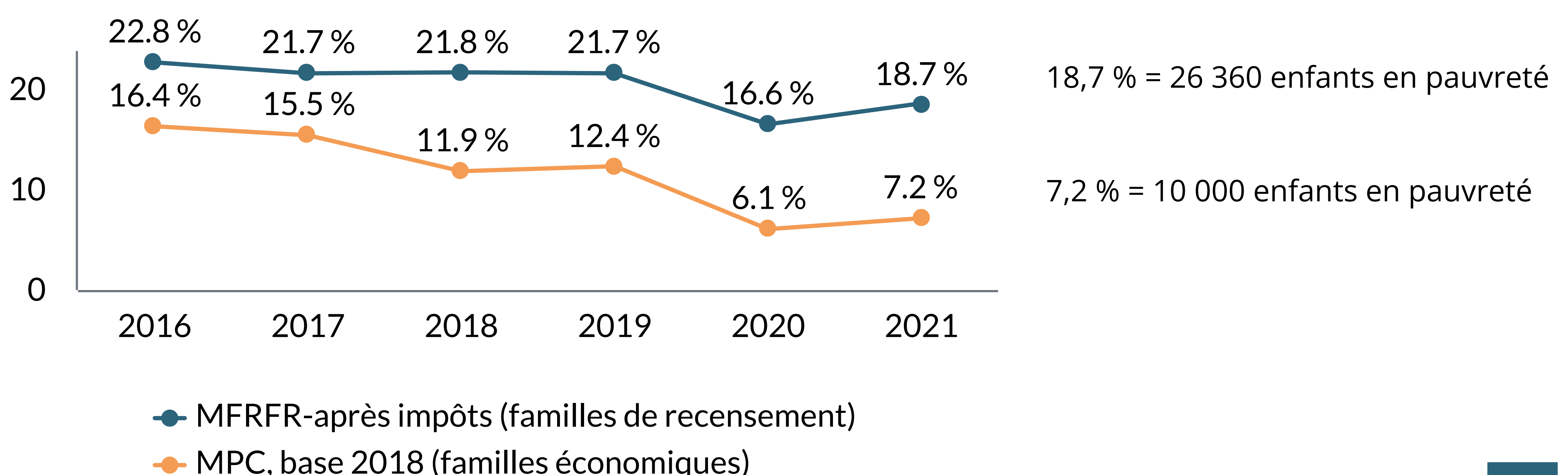
Les données des déclarants sont plus fiables que les données des enquêtes sur le revenu. Ces dernières sont recueillies à partir d'un échantillon relativement petit de la population. Par conséquent, elles ne dressent pas un portrait aussi précis du revenu et des sources de revenu des Canadiens. Puisque la MPC s'appuie sur ces données d'enquête sur

les revenus, elle sous-estime la proportion d'enfants dans les familles en situation de pauvreté. Une description plus détaillée de la MPC par rapport à la MFR se trouve à l'Annexe A de ce rapport.

Campaign 2000 et ses partenaires régionaux, comme le Human Development Council, choisissent d'utiliser la MFR plutôt que la MPC comme principale mesure de la pauvreté dans les rapports annuels sur la pauvreté des enfants au Canada et dans ses provinces et territoires. Les statistiques présentées dans ce rapport proviennent de la mesure de faible revenu des familles de recensement après impôt (MFRFR - après impôts) du fichier familial T1 de 2021. Il s'agit des données les plus récentes disponibles pour les déclarants du FFT1.

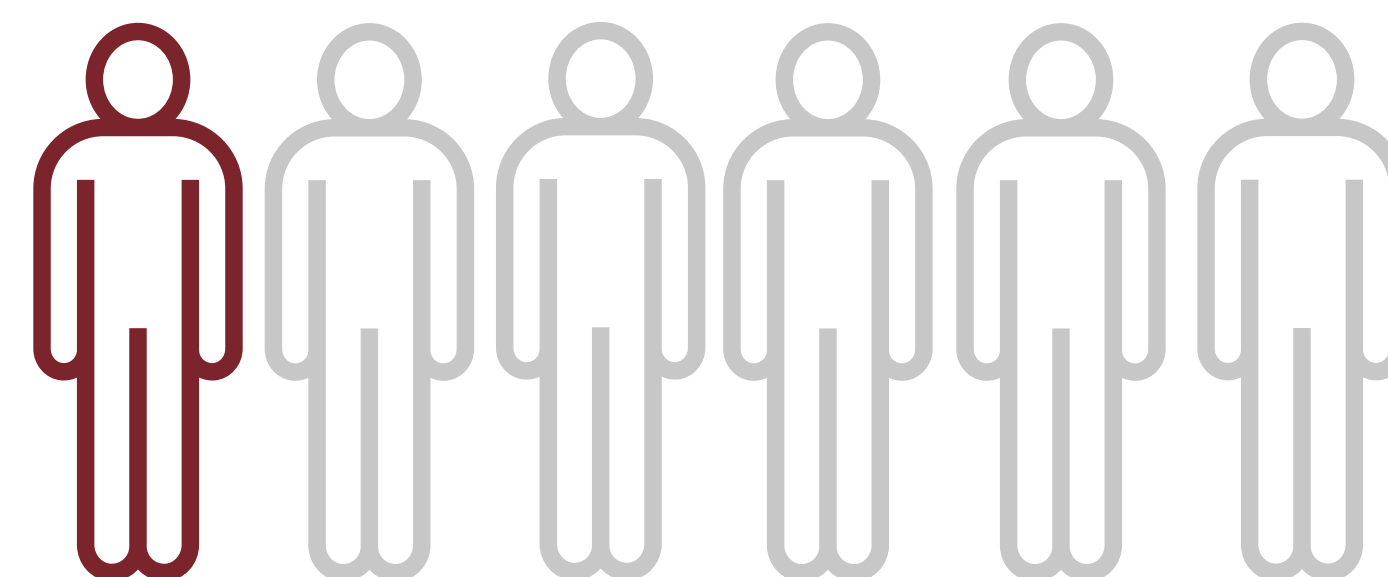
Comme l'illustre la figure 1, la MFRFR - après impôts 2021 a signalé 16 360 enfants de plus vivant dans la pauvreté que le MPC. L'écart entre les taux de pauvreté issus de ces mesures de pauvreté s'est creusé au fil du temps.

Figure 1 : Pourcentage d'enfants vivant dans la pauvreté au N.-B., MFRFR-après impôts et MPC, 2016-2021



La pauvreté des enfants au Canada

Les données des contribuables de 2021 révèlent qu'environ un enfant canadien sur six vivait dans la pauvreté.[4] Le taux de pauvreté des enfants est passé de 13,5% en 2020 à 15,6% en 2021.



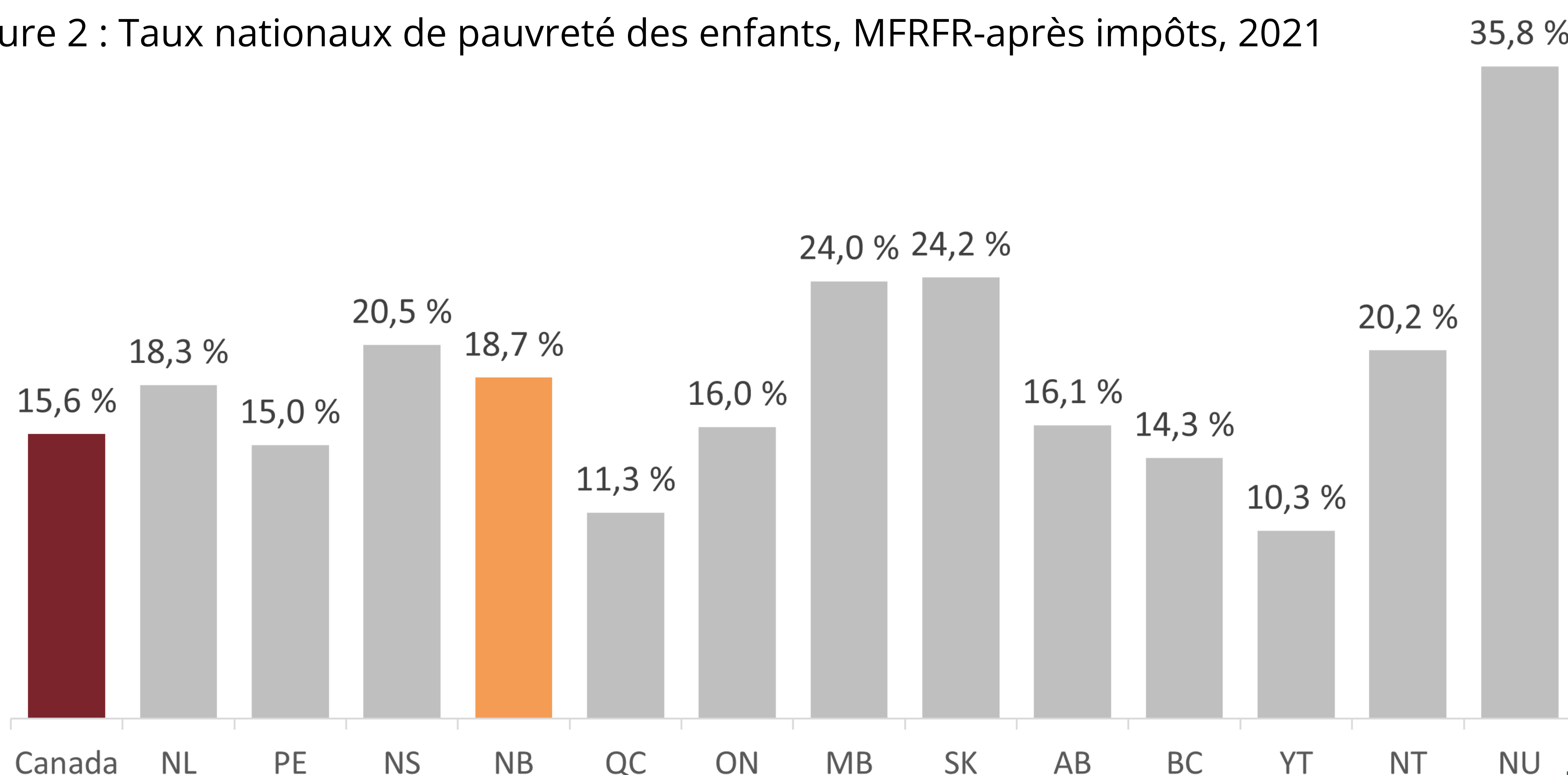
L'augmentation de la pauvreté infantile est décourageante mais pas surprenante. En 2020, les taux de pauvreté infantile sont tombés bien en dessous des niveaux d'avant la pandémie grâce à la mise en œuvre de programmes temporaires de soutien du revenu fédéraux et provinciaux pour atténuer les coûts socioéconomiques de la COVID-19 pour les Canadiens. Les revenus d'emploi médians ont également augmenté.[5] Les données démontrent que les transferts gouvernementaux sont très efficaces et essentiels à la réduction de la pauvreté.

Les mesures de soutien du revenu comme la Prestation canadienne d'urgence (PCU) ont pris fin en 2021. En conséquence, les taux de

pauvreté ont augmenté. De nombreuses personnes et familles disposaient de moins de moyens financiers pour couvrir leurs dépenses mensuelles. Les gens ont eu plus de mal à joindre les deux bouts, et certains ont dû rembourser intégralement leurs montants d'aide au revenu liés à la COVID-19 si l'Agence du revenu du Canada les jugeait par la suite inadmissibles à l'aide.[6]

La figure 2 montre que le Nouveau-Brunswick avait le sixième taux de pauvreté infantile le plus élevé au pays (le quatrième si l'on considère uniquement les provinces et non les territoires). Les taux de pauvreté des enfants du Nouveau-Brunswick dépassent la moyenne nationale.

Figure 2 : Taux nationaux de pauvreté des enfants, MFRFR-après impôts, 2021



La pauvreté des enfants au Nouveau-Brunswick

Le taux de pauvreté des enfants au Nouveau-Brunswick a augmenté de 2,1 points de pourcentage d'une année à l'autre.

Le nombre d'enfants vivant dans la pauvreté dans la province est passé de 23 000 (16,6 %) en 2020 à 26 360 (18,7 %) en 2021. Le dernier taux de pauvreté des enfants est inférieur à ceux signalés au cours des quatre années précédant la pandémie. Cependant, le risque que le taux tende à augmenter jusqu'aux niveaux d'avant la pandémie reste élevé si le coût de la vie continue de grimper et si les aides au revenu ne sont pas augmentées et rapidement distribuées aux familles dans le besoin.

L'incidence de la pauvreté chez les enfants autochtones et racialisés a été abordée dans le rapport sur la pauvreté des enfants de

l'année dernière.[7] Ces données proviennent du Recensement de 2021 et se trouvent à l'annexe B et C de ce rapport.

Figure 3 : Nombre de personnes à faible revenu au Nouveau-Brunswick, âgées de 0 à 17 ans, 2016-2021, MFRFR - après impôts

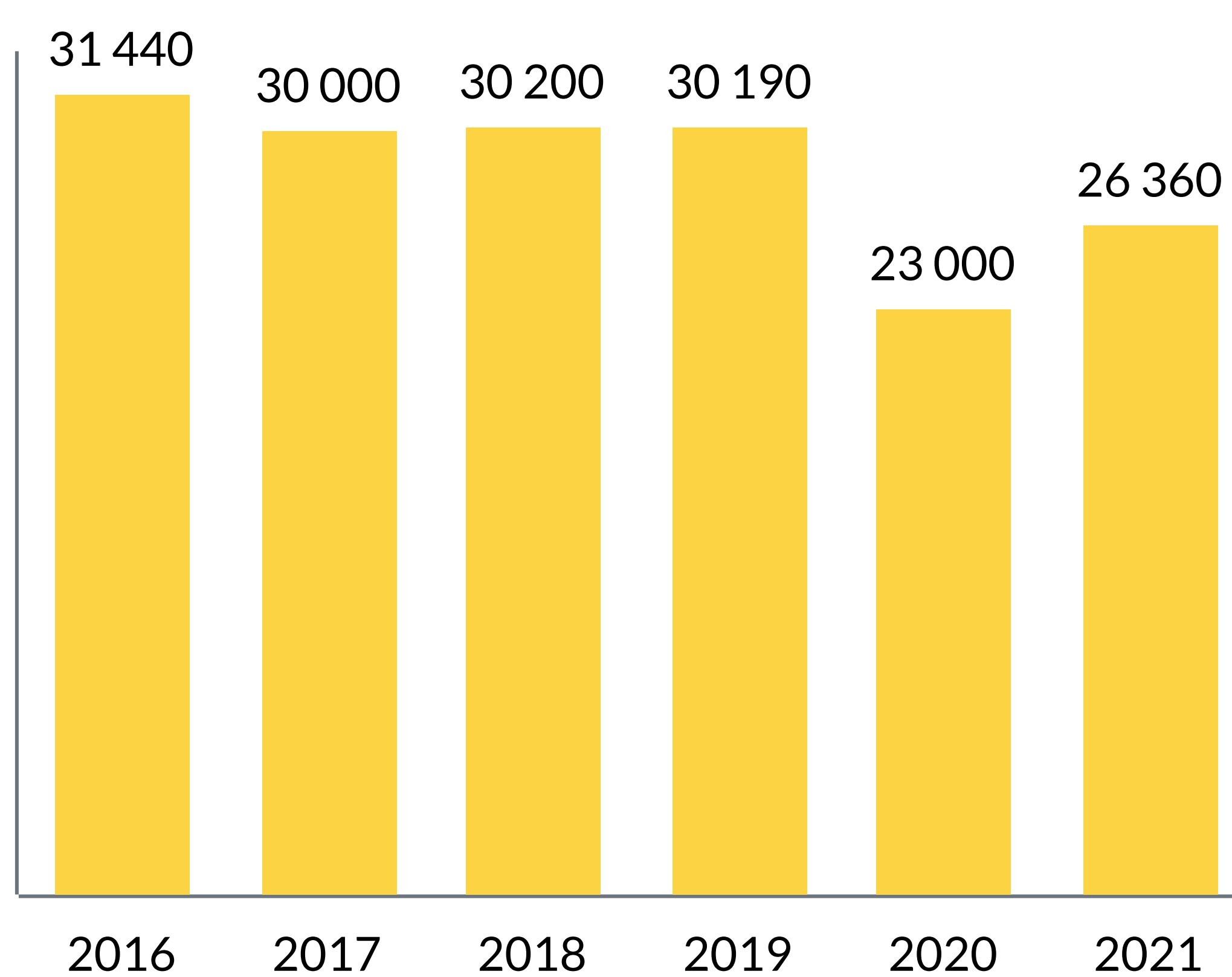
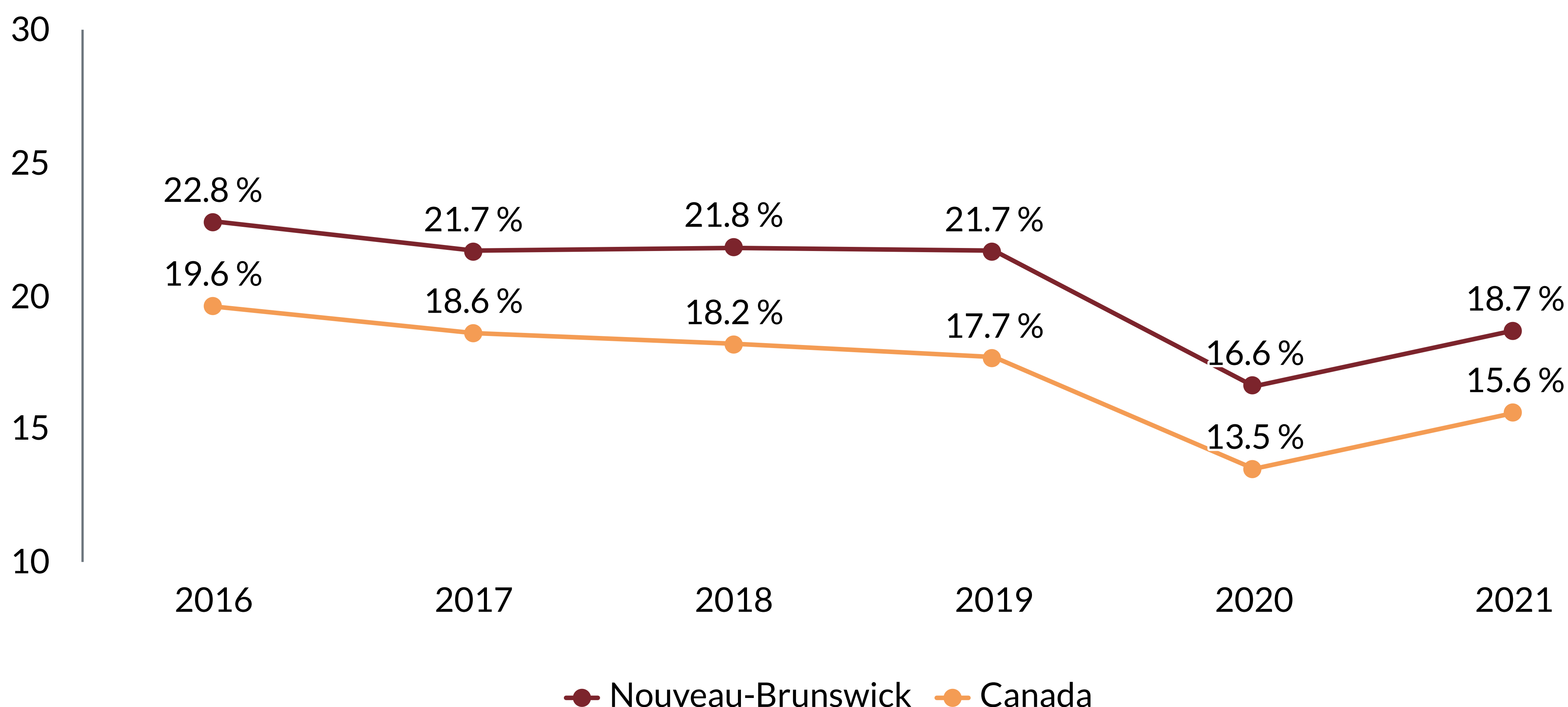


Figure 4 : Pourcentage de personnes à faible revenu au Nouveau-Brunswick, âgées de 0 à 17 ans, 2016-2021, MFRFR - après impôts

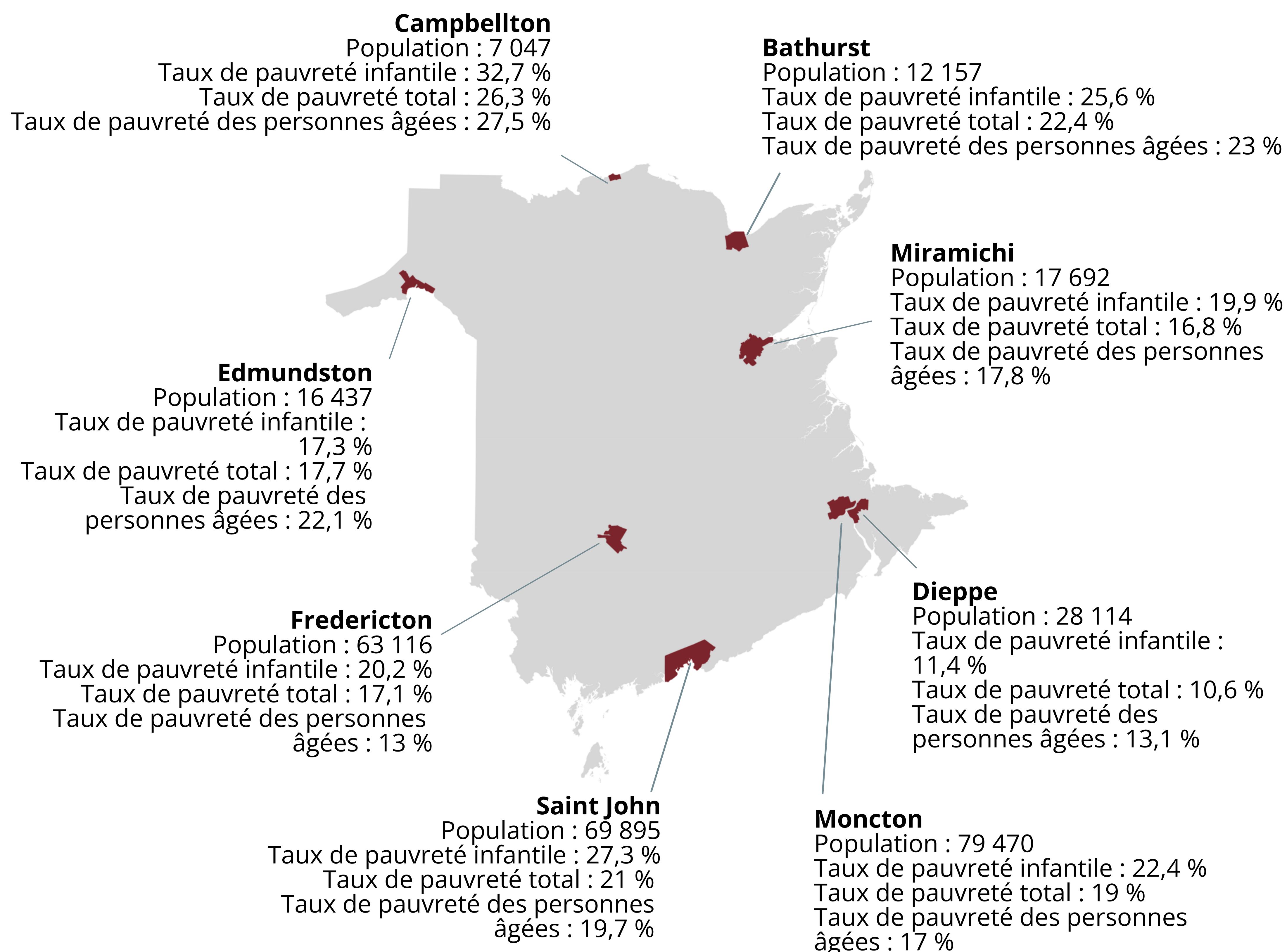


Répartition de la pauvreté

Les taux de pauvreté infantile sont inégalement répartis dans les huit villes du Nouveau-Brunswick. À Campbellton, Saint John et Bathurst, plus de 25 % des enfants vivent dans la pauvreté. Dieppe a le taux de pauvreté infantile le plus bas de la province, soit 11,4 %.[8] La figure 5 présente les taux de pauvreté des enfants dans les villes du

Nouveau-Brunswick. Elle montre que les proportions les plus élevées de pauvreté infantile sont signalées dans les régions du nord et du sud de la province et elle comprend également les chiffres de la population, les taux de pauvreté totaux et ceux des personnes âgées.

Figure 5 : Taux de population et de pauvreté dans les villes du Nouveau-Brunswick



Les régions métropolitaines de recensement (RMR) de Moncton, Fredericton et Saint John constatent des différences dans les taux de pauvreté des enfants entre le centre-ville et les municipalités de banlieue voisines. Le taux de pauvreté des enfants à Dieppe, par exemple, est environ la moitié de celui de la

ville de Moncton. Les écarts en matière de pauvreté infantile sont encore plus importants entre la ville de Saint John et les villes de banlieue adjacentes. Le taux de pauvreté des enfants de Saint John est plus de trois fois supérieur à celui de Quispamsis !

Figure 6 : Taux de pauvreté des enfants, de l'ensemble et des personnes âgées - RMR de Moncton

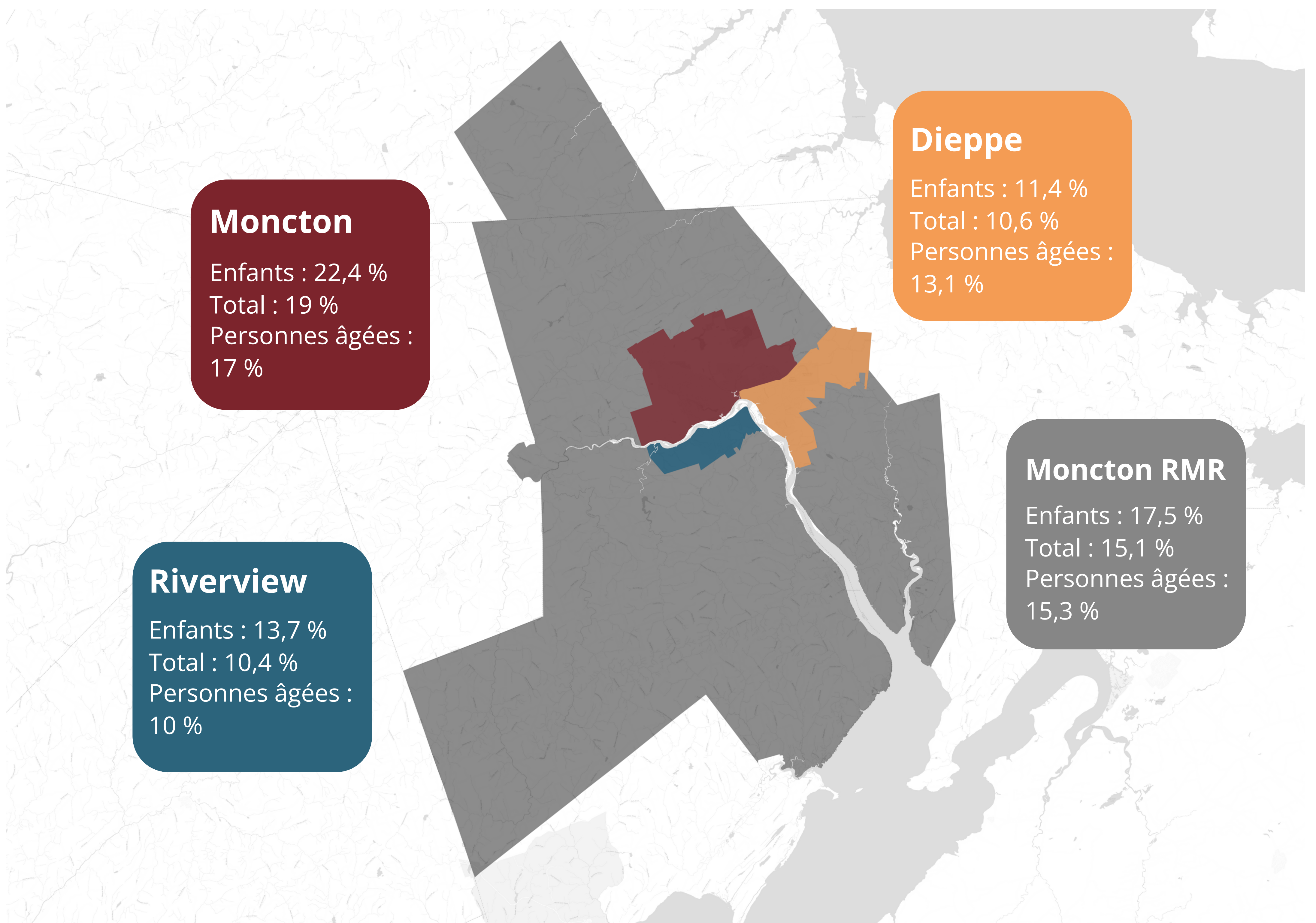


Figure 7 : Taux de pauvreté des enfants, de l'ensemble et des personnes âgées - RMR de Fredericton

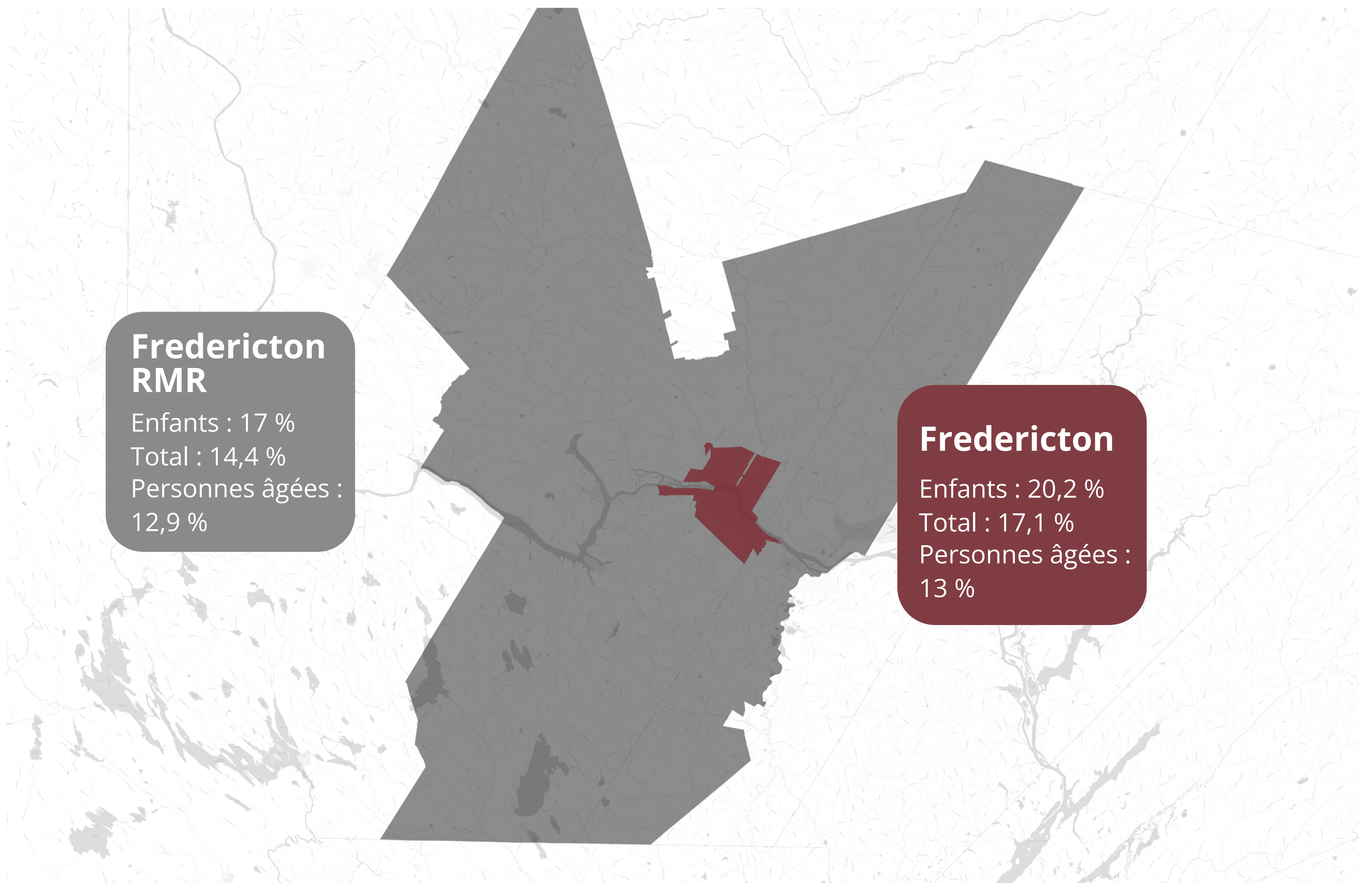
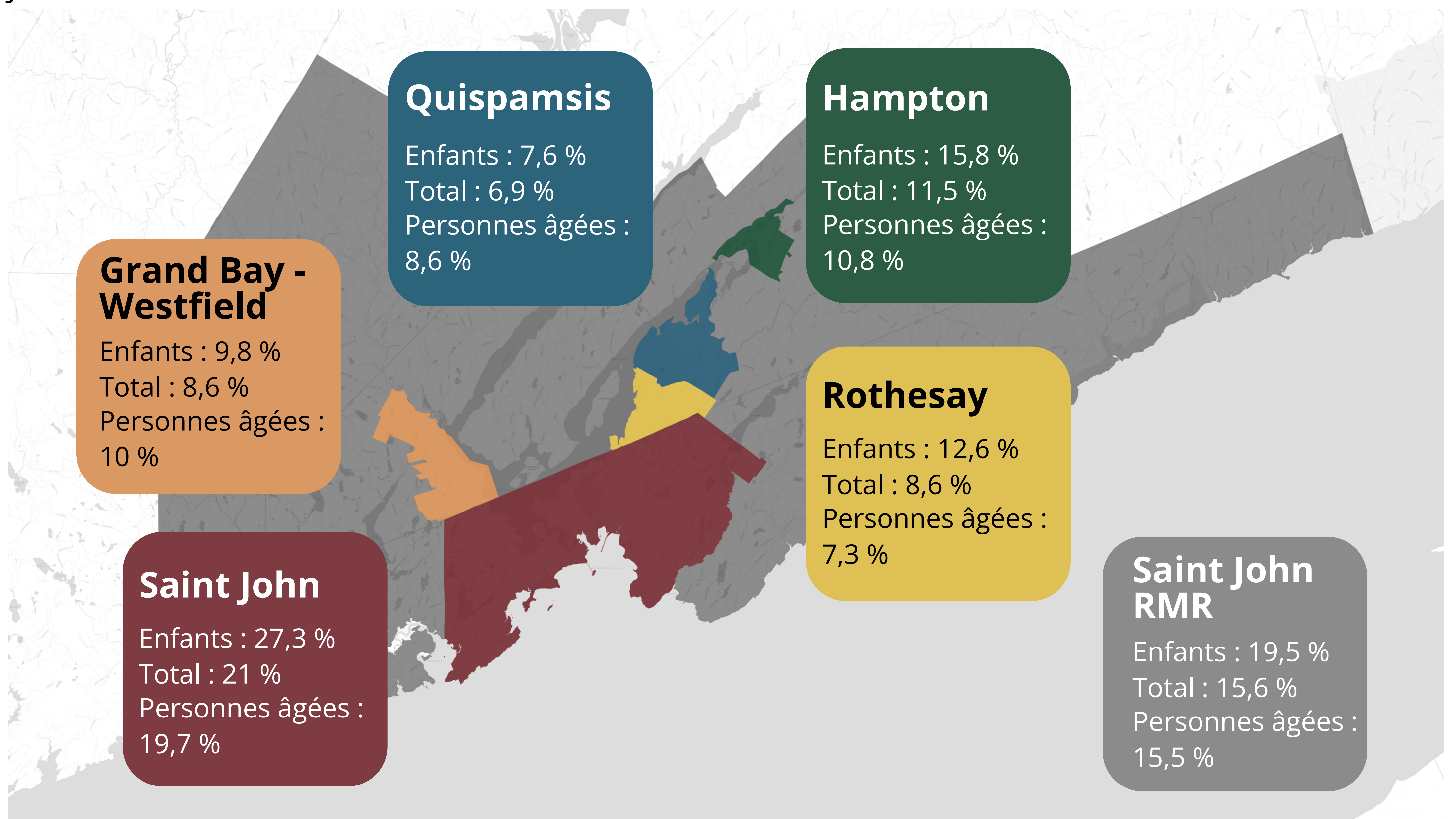


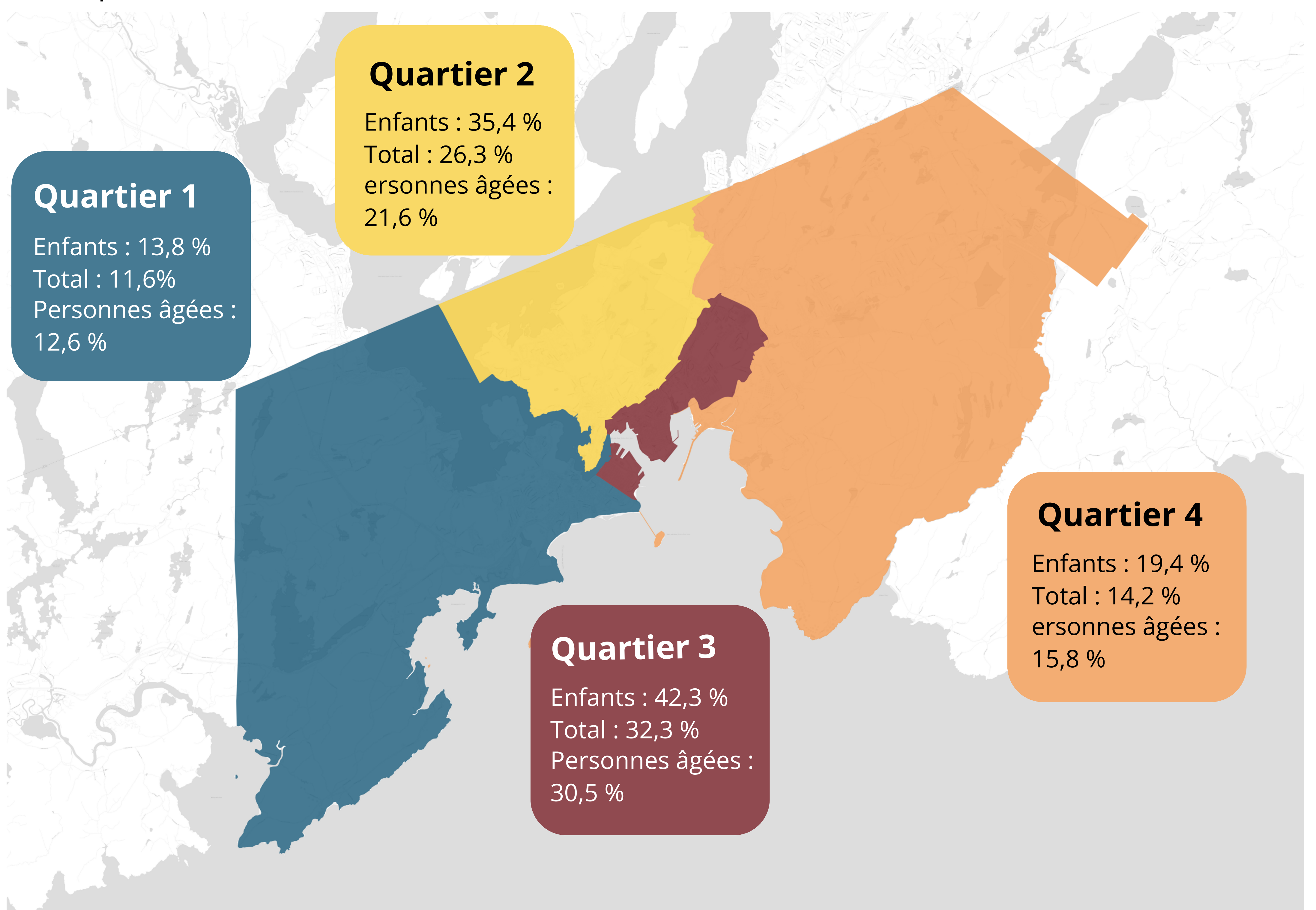
Figure 8 : Taux de pauvreté des enfants, de l'ensemble et des personnes âgées - RMR de Saint John



À l'intérieur des limites de la ville de Saint John, il existe des différences notables dans la répartition spatiale de la pauvreté infantile. Les données de 2021 montrent que le taux de pauvreté des enfants dans le quartier 1 était inférieur aux taux de pauvreté moyens au Nouveau-Brunswick et au Canada, tandis que

le pourcentage d'enfants vivant dans la pauvreté dans les quartiers 2, 3 et 4 dépassait les moyennes provinciales et nationales. Les taux de pauvreté des enfants dans les quartiers 2 et 3 étaient environ le double du taux de pauvreté des enfants au Nouveau-Brunswick.

Figure 9 : Pauvreté des enfants, de l'ensemble et des personnes âgées dans les quartiers municipaux de Saint John

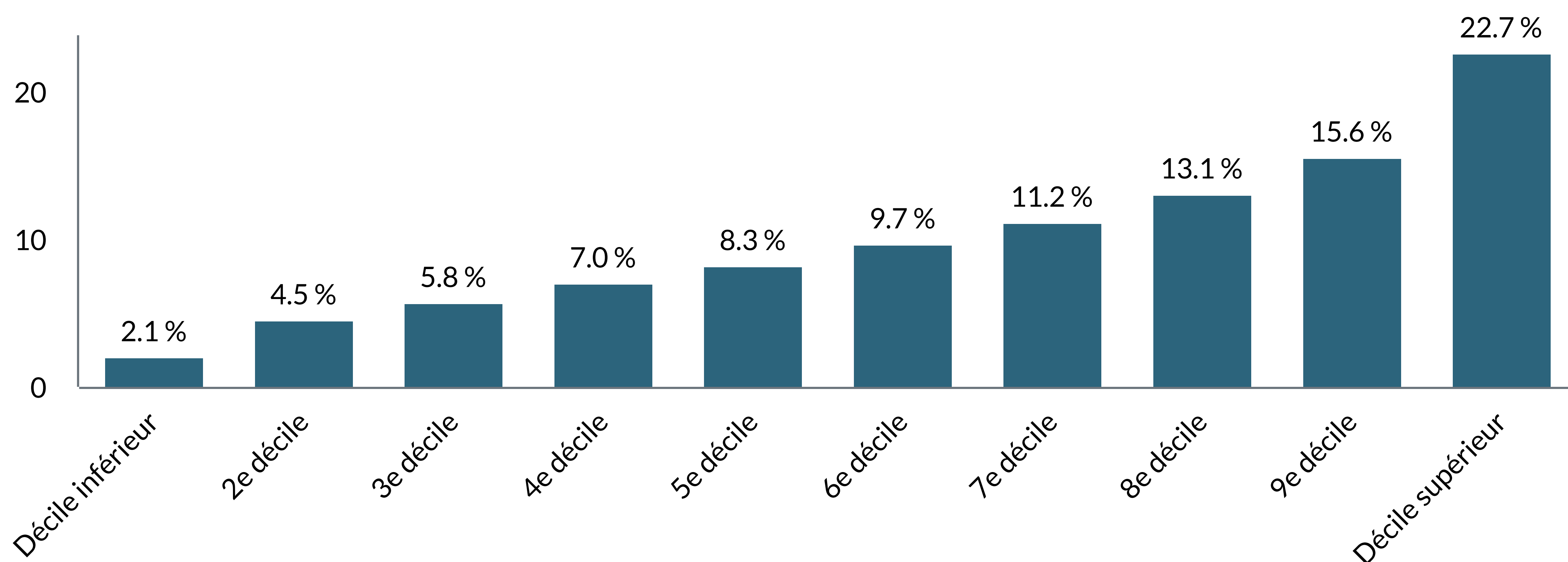


L'inégalité des revenus

Le Nouveau-Brunswick a une répartition inégale des revenus entre les déciles. Les 10 % les plus riches des familles avec enfants détenaient une part de revenu plus élevée que les quatre déciles inférieurs.[9] Le

décile le plus élevé des familles avec enfants du Nouveau-Brunswick détenait 22,7 % du revenu total, tandis que le décile le plus bas en détenait 2,1 %.[10]

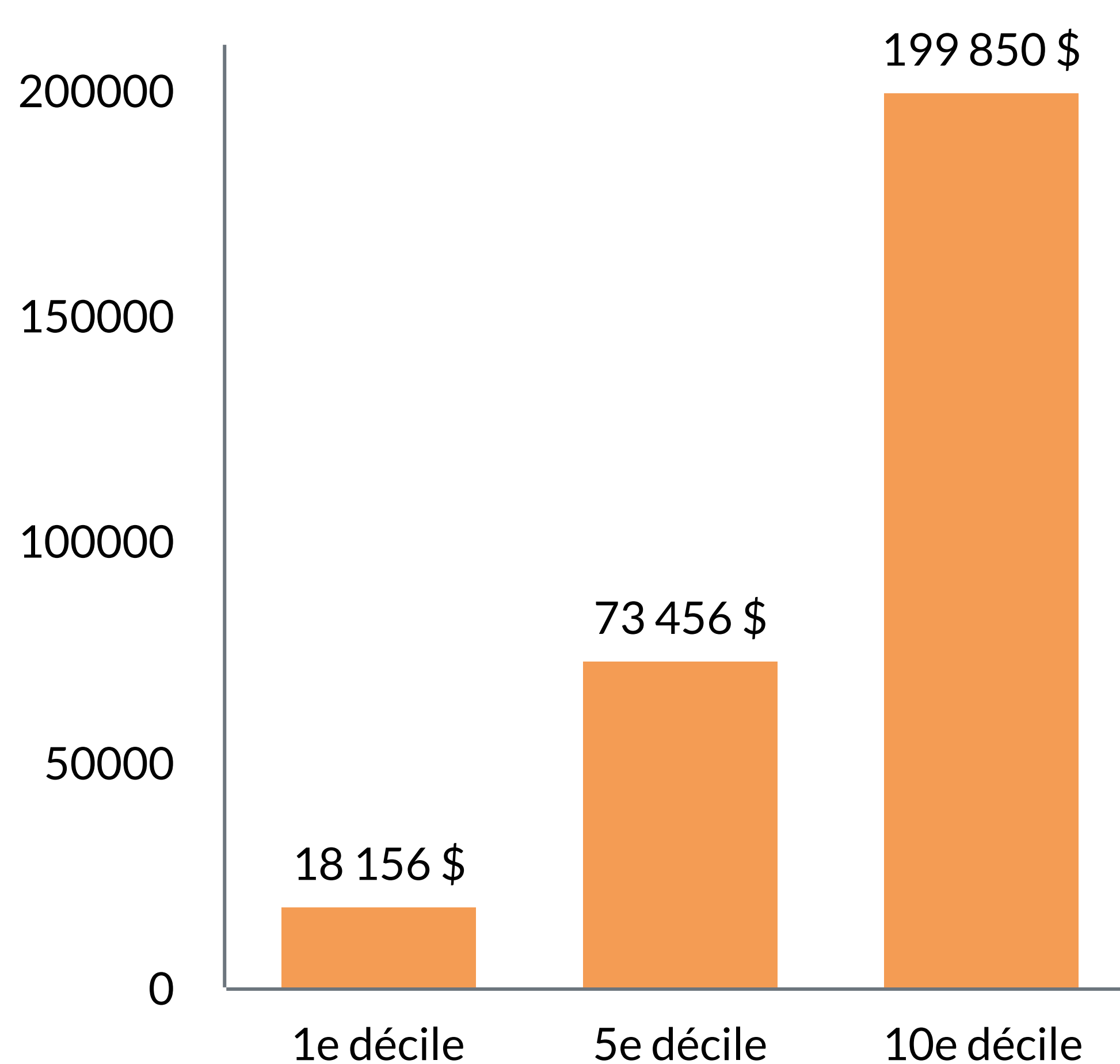
Figure 10 : Part en pourcentage du revenu familial par décile, 2021



En dollars, le décile inférieur détenait un revenu moyen après impôt de 18 156 \$, le décile médian (ou cinquième) détenait 73 456 \$ et le décile supérieur détenait 199 850 \$.[11] Le revenu moyen après impôt d'une famille du décile le plus élevé était environ 11 fois supérieur à celui d'une famille du décile le plus bas. Alors que la part du revenu total des déciles supérieurs et médians a augmenté d'une année à l'autre, le revenu moyen après impôt du décile inférieur a diminué de près de 4 000 \$.[12]

Les politiques visant à redistribuer les revenus et à améliorer la politique sociale sont essentielles pour lutter contre les inégalités de revenus et mettre fin à la pauvreté.

Figure 11 : Revenu moyen après impôt : déciles supérieur, médian et inférieur, 2021



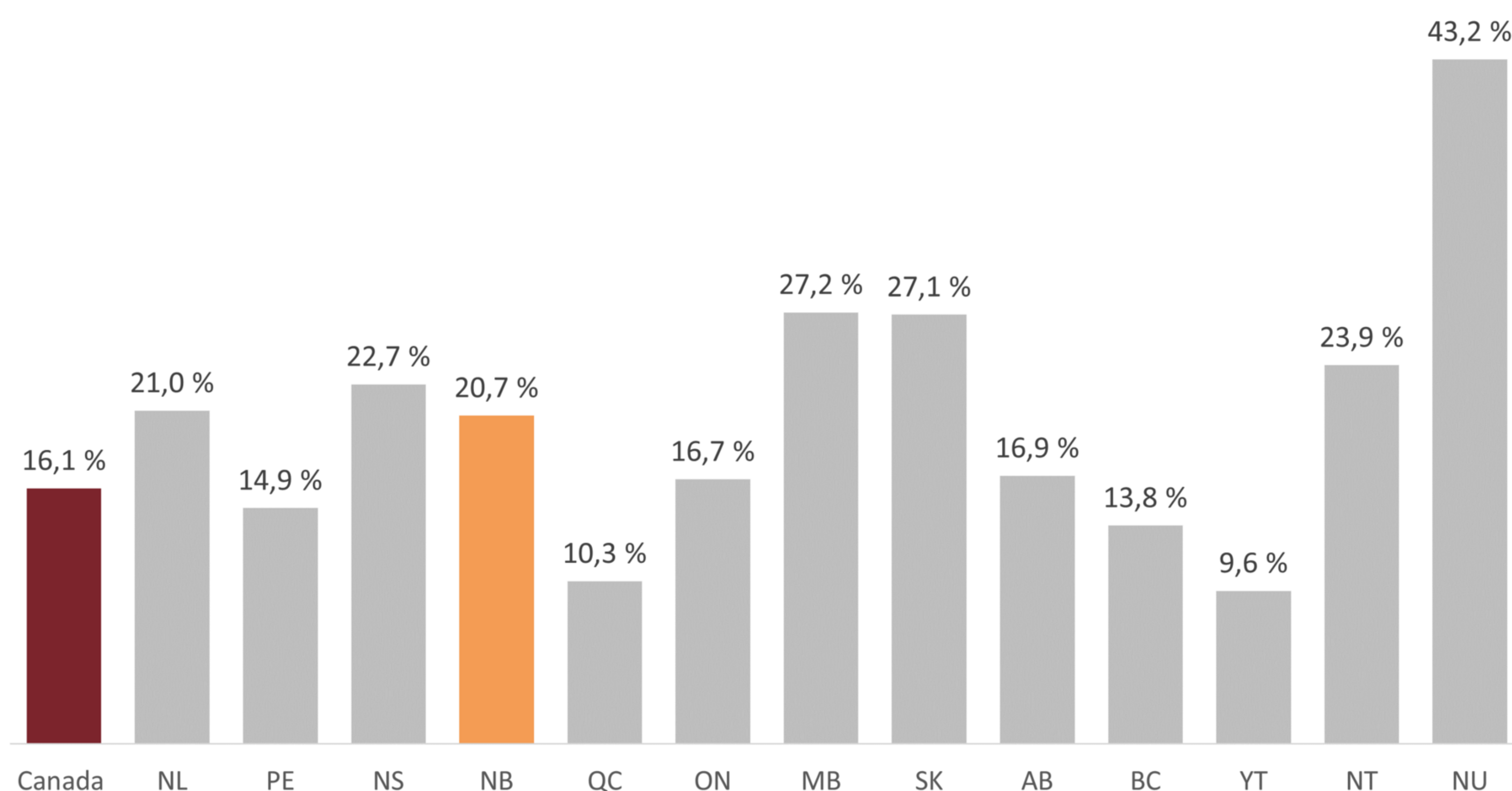
Pauvreté des enfants de moins de 6 ans

Le taux de pauvreté infantile au Nouveau-Brunswick pour les enfants de moins de 6 ans est de 20,7 %. Le taux national est de 16,1 %. [13]

La pauvreté vécue à tout âge est difficile, mais lorsqu'elle est présente dès les premiers âges et dans les premiers stades du développement d'un enfant, elle peut être particulièrement préjudiciable. La pauvreté est un problème social créé et entretenu par des obstacles structurels et des inégalités systémiques. C'est une expérience défavorable pendant l'enfance et un facteur de risque pour de nombreux problèmes de santé. La pauvreté peut imposer un stress chronique et toxique, qui altère l'architecture cérébrale et le sentiment de bien-être d'un enfant.[14] Les enfants vivant dans la pauvreté risquent de souffrir de problèmes de santé physique et mentale, notamment de dépression et d'anxiété.[15] Plus un enfant connaît la pauvreté tôt, plus il risque de se retrouver pris dans ce cercle vicieux tout au long de sa vie.[16] La pauvreté affecte négativement la capacité d'un enfant à s'épanouir.

Élever des enfants coûte cher, surtout au cours des premières années de la vie d'un enfant. Les services de garde d'enfants comptent parmi les postes budgétaires les plus coûteux pour les familles de Fredericton, Moncton, Saint John et Bathurst.[17] Le Nouveau-Brunswick a réussi à réduire de 50 % les frais de garde d'enfants et s'est engagé à mettre en place des services de garde à 10 \$ par jour d'ici 2026.[18] Toutefois, des obstacles à l'accès à des services de garde d'enfants abordables demeurent pour de nombreuses familles. 29 % des enfants du Nouveau-Brunswick vivent dans des déserts en matière de services de garde, ce qui signifie qu'il y a « plus de trois enfants qui ne sont pas encore à la maternelle pour chaque place autorisée à temps plein. »[19] Le taux d'abandon des services de garde pour les enfants non d'âge scolaire est de 57 % à Fredericton et de 48 % à Saint John.[20] Dans les zones rurales, la moitié des enfants vivent dans des déserts de services de garde.

Figure 12 : Taux de pauvreté des enfants chez les personnes de moins de 6 ans : Canada, provinces et territoires, MFRFR - après impôts, 2021



Pauvreté des enfants des familles monoparentales

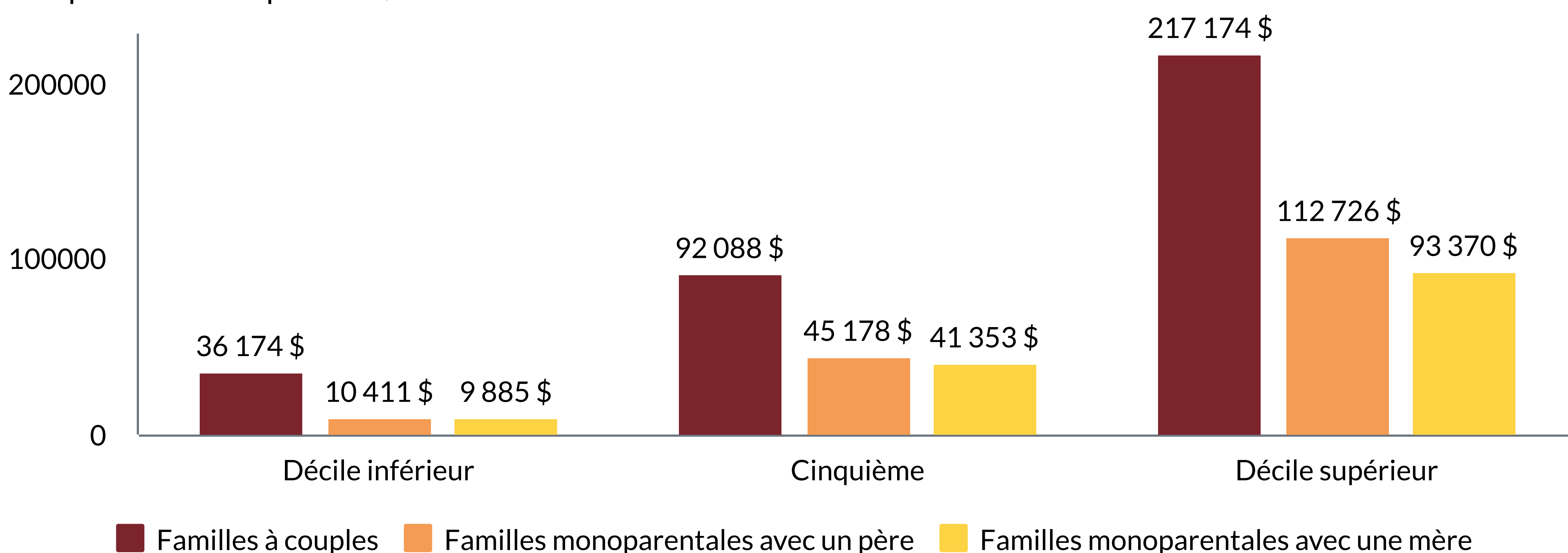
Le taux de pauvreté des enfants est plus élevé dans les ménages dirigés par un seul parent.[21] En 2021, le taux de pauvreté des enfants pour des familles monoparentales était 43,4 %, comparativement à 8,3 % des familles comptant un couple à faible revenu. Le taux de pauvreté provincial des enfants de familles monoparentales est supérieur à la moyenne nationale de 41,3 %.

L'inégalité des revenus selon le type de famille est apparente dans tous les déciles. Les familles dirigées par les femmes ont tendance à vivre les expériences les plus graves de pauvreté monétaire. Elles sont désavantagées par l'écart salarial entre hommes et femmes et doivent parfois occuper plusieurs emplois pour satisfaire leurs besoins fondamentaux. Ces postes ont tendance à être des emplois moins bien rémunérés dans des secteurs de la

population active comme la vente au détail, la restauration et l'hôtellerie. Les mères seules portent le double fardeau de subvenir aux besoins financiers de la famille tout en étant seules à s'occuper de la maison.

Les familles monoparentales dirigées par une femme ont les revenus moyens les plus faibles dans les déciles inférieur, cinquième (médian) et supérieur.[22] Le revenu moyen d'une famille monoparentale dirigée par une femme était légèrement inférieur à 10 000 \$, tandis que les familles comptant un couple dans le même décile avaient un revenu moyen d'environ 36 000 \$. Les familles monoparentales de sexe féminin appartenant au décile supérieur gagnaient un peu plus de 93 000 \$, tandis que les familles comptant un couple avaient un revenu moyen de 217 000 \$. Les célibataires du décile le plus bas ont du mal à joindre les deux bouts.

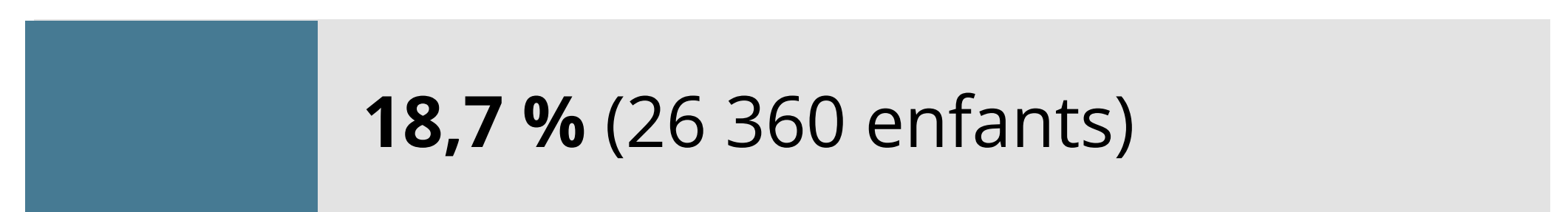
Figure 13 : Revenus moyens des familles en couples, des familles monoparentales dirigé par les femmes et des familles monoparentales dirigé par les hommes dans les déciles inférieur, cinquième et supérieur, 2021



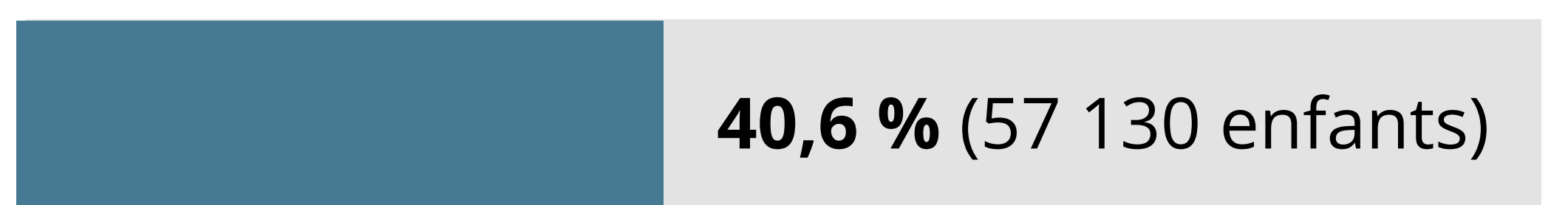
Impact des transferts gouvernementaux

Les transferts gouvernementaux constituent un outil très efficace de réduction de la pauvreté. Ils fournissent aux individus et aux familles un revenu supplémentaire, ce qui réduit les taux globaux de faible revenu. Les transferts gouvernementaux comme l'Allocation canadienne pour enfants, l'assurance-emploi, les crédits pour la TPS/TVH et l'Allocation canadienne pour les travailleurs peuvent sortir les familles de la pauvreté et même les empêcher de la vivre complètement. Sans les transferts gouvernementaux, le taux de pauvreté des enfants dans la province serait de 40,6 %.[23]

Taux de pauvreté des enfants avec transferts gouvernementaux



Taux de pauvreté des enfants sans transferts gouvernementaux



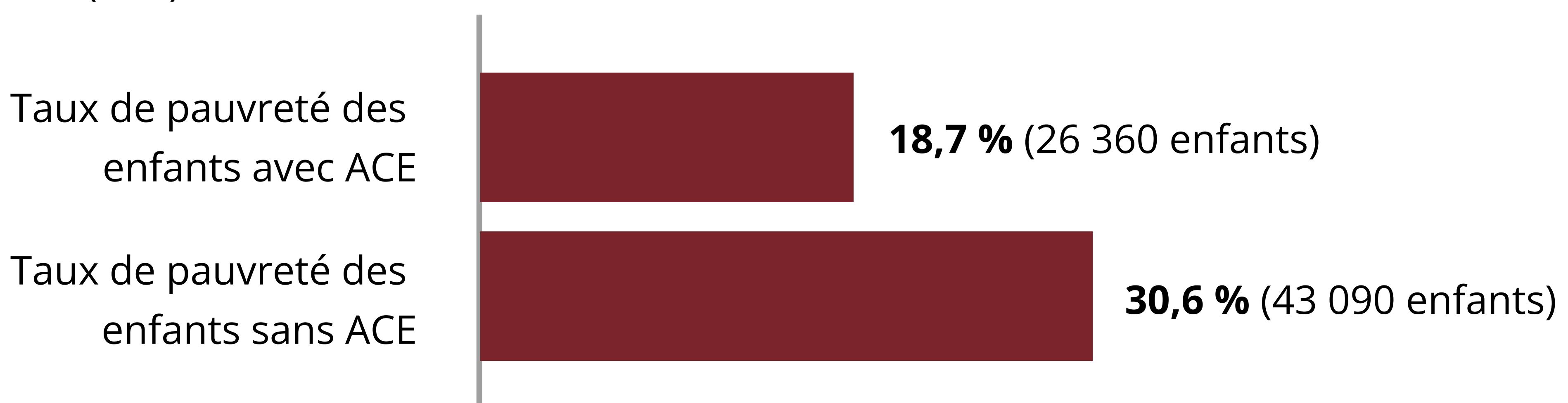
La pauvreté des enfants serait **2 fois** plus élevée sans les transferts gouvernementaux.

Allocation canadienne pour enfants

L'Allocation canadienne pour enfants (ACE) est un paiement mensuel non imposable destiné à aider les familles admissibles à couvrir les coûts liés à l'éducation d'enfants de moins de 18 ans. Les données démontrent que ce transfert gouvernemental, tout comme les programmes temporaires de soutien du revenu introduits au cours de la

première année de la pandémie de COVID-19, joue un rôle déterminant dans la réduction de la pauvreté. L'ACE a sorti 16 730 enfants du Nouveau-Brunswick de la pauvreté.[24] Ce transfert gouvernemental réduit à lui seul le taux de pauvreté des enfants de la province d'environ 12 points de pourcentage.

Taux de pauvreté des enfants du Nouveau-Brunswick avec et sans prestations canadiennes pour enfants (ACE)



Revenus de l'aide-sociale

Le ministère du Développement social du gouvernement du Nouveau-Brunswick fournit une aide financière aux personnes et aux familles dans le besoin par l'intermédiaire de son Programme d'aide sociale. Les tarifs sont déterminés par le gouvernement et indexés annuellement à l'inflation. L'admissibilité au taux d'aide au revenu et aux programmes offerts dépend de la composition du ménage et de l'employabilité. Malgré les augmentations de taux d'une année sur l'autre, les prestations d'aide sociale restent terriblement insuffisantes. Le tableau 1 reflète les taux d'aide sociale actuels pour différents ménages.

Les données de l'Enquête sur le marché locatif de la Société canadienne d'hypothèques et de logement indiquent que le loyer médian d'un logement de trois chambres à Moncton est de 1 100 \$.[25] Un couple résidant dans un logement locatif du

marché et recevant une aide financière du Programme d'aide transitoire ou du Programme de prestations prolongées devrait consacrer la majeure partie de son revenu mensuel à la partie loyer de son budget mensuel, avec des fonds limités restant pour les frais de subsistance supplémentaires. Cette situation n'est pas durable et ne favorise pas une bonne qualité de vie.

En novembre 2023, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a annoncé l'introduction de nouvelles mesures d'abordabilité, notamment « un supplément mensuel de 200 \$ pour les ménages pour les bénéficiaires de l'aide sociale et des services d'engagement des jeunes afin de les aider à faire face à la hausse des coûts de la nourriture et du logement », à compter de février 2024.[26] La mise en œuvre de cette prestation est un pas dans la bonne direction pour mieux soutenir les bénéficiaires de l'aide sociale.

Tableau 1 : Grille tarifaire de l'aide sociale

| Type d'unité / type de taux | Programme d'aide à la transition | Programme d'avantages sociaux étendus |
|--|----------------------------------|---------------------------------------|
| 1 personne | 637 \$ 683 \$ (désigné) | 886 \$ |
| 2 personnes, dont au moins une a moins de 19 ans | 999 \$ | 1 197 \$ |
| 2 adultes | 1 017 \$ | 1 219 \$ |

Tarifs en vigueur en décembre 2023 [27]

En 2022, le Nouveau-Brunswick avait les revenus d'aide sociale les plus bas au Canada. [28] Les revenus d'aide social comprennent les prestations d'aide sociale provinciales, plus les prestations fédérales et provinciales pour enfants (le cas échéant), ainsi que les crédits d'impôt et/ou prestations fédérales et provinciales.[29] Le revenu total d'aide sociale d'une famille de référence à Moncton

composée d'un parent et d'un enfant était de 21 657 \$.[30] Une famille de référence composée d'un couple et de deux enfants avait un revenu total d'aide sociale de 28 664 \$.[31] Les individus et les familles bénéficiant de l'aide sociale dans la province ont des niveaux de revenu bien inférieurs aux seuils de pauvreté MPC et MFR.

Tableau 2 : Suffisance des revenus de bien-être social au Nouveau-Brunswick

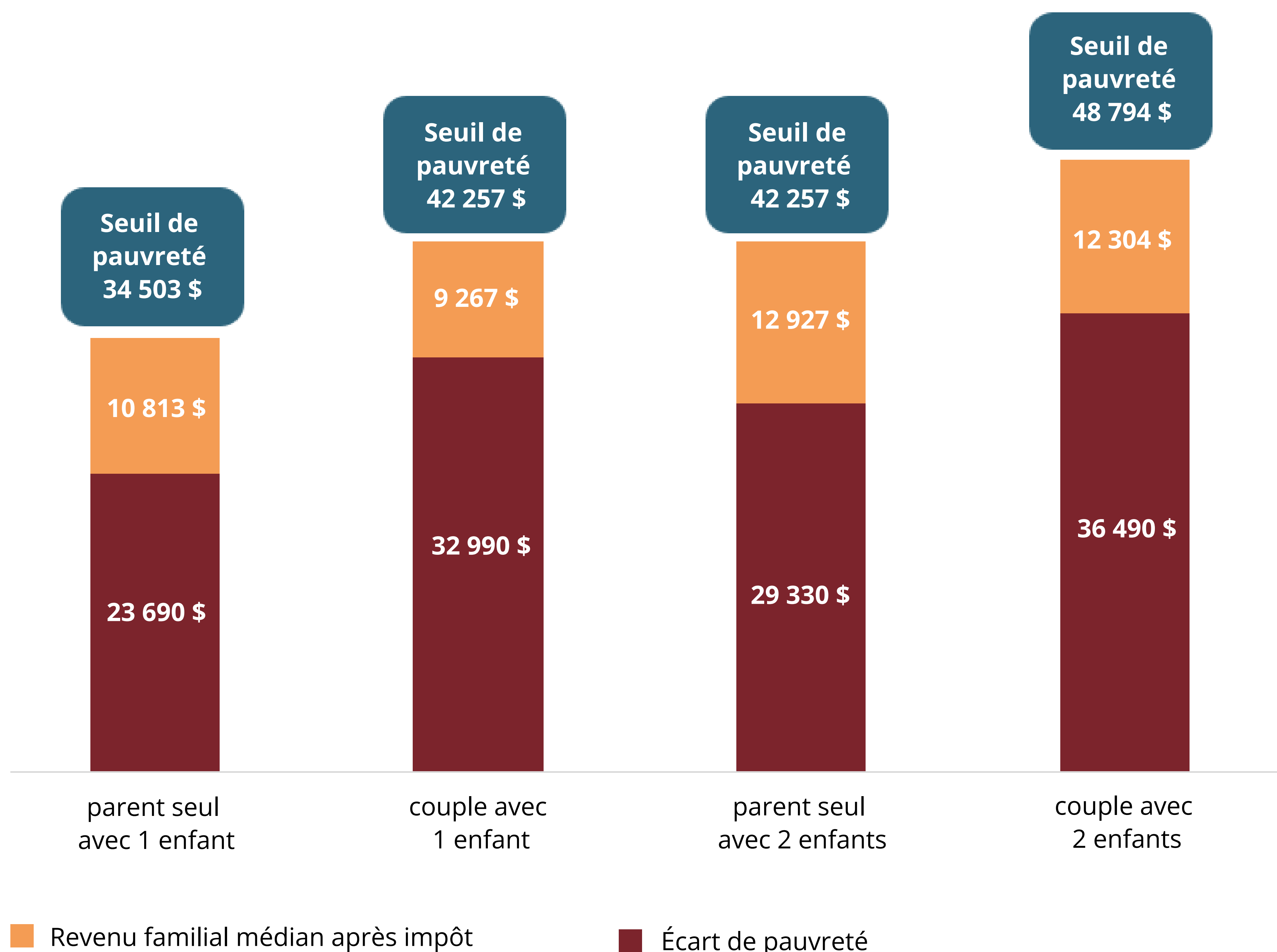
| Indicateur d'adéquation | Personne seule considérée comme employable | Célibataire seul avec un handicap | Parent seul, un enfant | Couple, deux enfants |
|--|---|--|-------------------------------|-----------------------------|
| Revenu social total | 8 031 \$ | 10 884 \$ | 21 657 \$ | 28 664 \$ |
| Seuil MPC (Moncton) | 24 395 \$ | 24 395 \$ | 34 495 \$ | 48 790 \$ |
| Revenu social moins le seuil MPC | -16 364 \$ | -13 511 \$ | -12 838 \$ | -20 126 \$ |
| Revenu social en % du MPC | 33 % | 45 % | 63 % | 59 % |
| Seuil de MFR (Canada) | 29 206 \$ | 29 206 \$ | 41 305 \$ | 58 413 \$ |
| Revenu de bien-être social moins le seuil de la MFR | -21 175 \$ | -18 322 \$ | -19 648 \$ | -29 749 \$ |
| Revenu de bien-être social en % de la MFR | 27 % | 37 % | 52 % | 49 % |

Profondeur de la pauvreté

Le degré de pauvreté est la différence entre le seuil de pauvreté et le revenu médian après impôt d'une famille. C'est le montant d'argent nécessaire pour sortir une famille de la pauvreté. En 2021, le revenu médian après impôt d'une famille de quatre personnes à faible revenu est passé à 12 304 \$ sous le seuil de pauvreté (voir la figure 14).[32] En 2020, l'écart entre le revenu médian après impôt d'une famille de quatre personnes et le

seuil de pauvreté était de 9 642 \$.[33] Les programmes de soutien du revenu en cas de pandémie ont réduit l'ampleur de la pauvreté des familles cette année-là. L'écart entre le seuil de pauvreté et le revenu médian après impôt d'une famille s'est creusé une fois que ces mesures de soutien du revenu ont été supprimées. L'ampleur de la pauvreté s'intensifie à mesure que l'inflation et le coût de la vie dépassent les revenus.

Figure 14 : Profondeur de la pauvreté pour les familles à faible revenu du Nouveau-Brunswick, MFRFR - après impôts, 2021



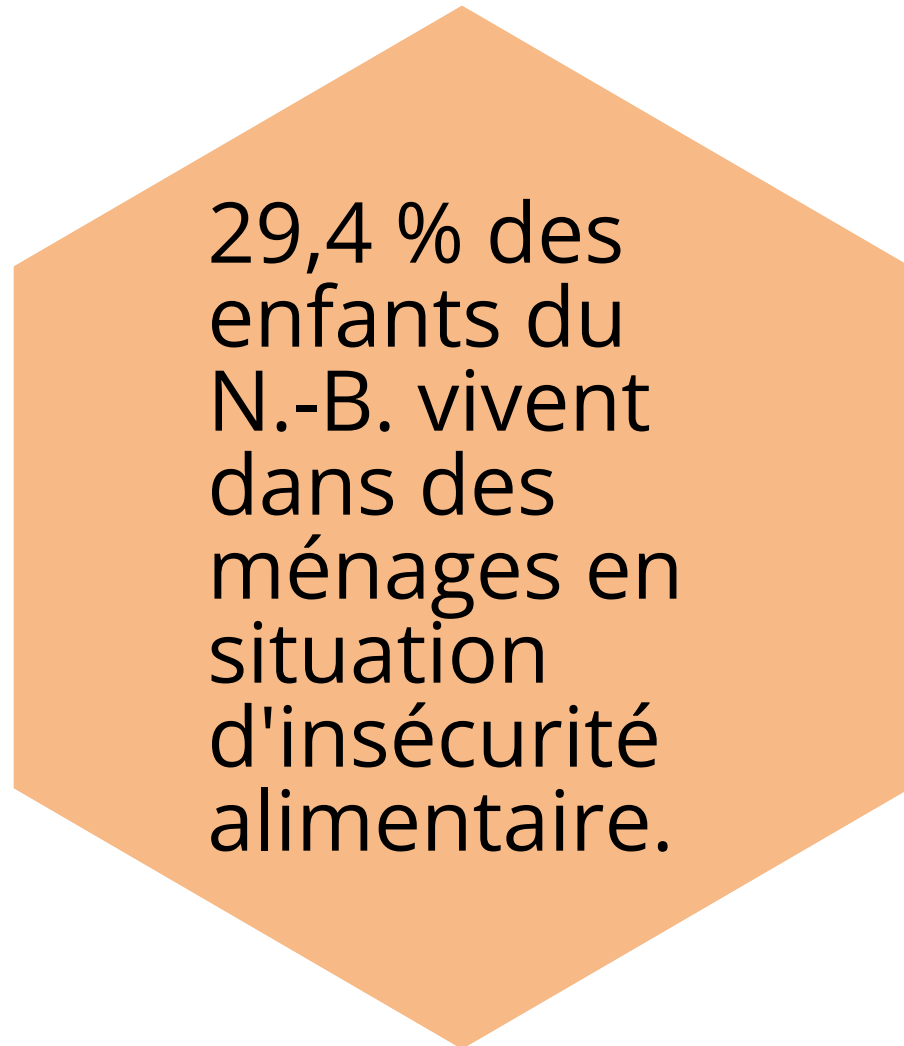
Insécurité alimentaire

Les ménages à faible revenu connaissent des taux élevés d'insécurité alimentaire. Ce problème peut être défini comme « un accès inadéquat ou incertain à la nourriture en raison de contraintes financières ».[34] Les taux nationaux d'insécurité alimentaire ont atteint les niveaux les plus élevés jamais enregistrés en 2023.[35] Une fois que les prestations liées à la COVID-19 ont cessé, plus de personnes et de familles que jamais ont eu recours aux banques alimentaires. Le recours accru aux banques alimentaires était dû aux faibles taux d'aide sociale, à la hausse des coûts de la nourriture et du logement, aux bas salaires et aux heures de travail insuffisantes.[36]

L'Enquête canadienne sur le revenu de 2021 rapporte que 29,4 % des enfants du Nouveau-Brunswick (40 000) vivaient dans des ménages en situation d'insécurité alimentaire. [37] Ce taux est le troisième plus élevé du pays. Les taux d'insécurité alimentaire des ménages sont plus élevés chez les populations marginalisées de la province. 24,5 % de la population racialisée vit dans des ménages en situation d'insécurité alimentaire, contre 22,6 % de la population non racialisée.

[38] 37,9 % de la population autochtone vit dans des ménages en situation d'insécurité alimentaire, contre 22,4 % de la population non autochtone.[39]

En 2023, il y a eu un total de 29 846 visites aux banques alimentaires du Nouveau-Brunswick, et 10 322 d'entre elles concernaient des enfants.[40] 43,7 % des utilisateurs des banques alimentaires étaient des bénéficiaires de l'aide sociale, tandis que 13,8 % ont déclaré que l'emploi était leur source de revenu.[41] Au cours de la dernière année, les augmentations de loyer et l'absence de contrôle des loyers ont fortement affecté les budgets familiaux. Les ressources financières limitées et les contraintes budgétaires familiales augmentent la vulnérabilité des ménages à la pauvreté et à l'insécurité alimentaire. À l'avenir, les problèmes d'accessibilité financière doivent être résolus pour garantir qu'aucun enfant n'ait faim.



29,4 % des enfants du N.-B. vivent dans des ménages en situation d'insécurité alimentaire.



Malgré la fin des confinements liés au COVID-19 et le retour à une nouvelle économie normale, la flambée des prix des produits de première nécessité tels que la nourriture, le logement et l'énergie ronge le pouvoir d'achat des revenus des ménages à chaque achat et paiement de factures. [42]



Conclusion et recommandations

Le taux de pauvreté des enfants au Nouveau-Brunswick est passé de 16,6 % à 18,7 % d'une année sur l'autre. Cette augmentation est associée à l'arrêt des programmes de prestations liées à la COVID-19 et aux effets de l'inflation en 2021.

La pandémie nous a appris une leçon importante : investir dans des programmes de soutien du revenu permet aux gens de sortir de la pauvreté en augmentant la sécurité financière et en améliorant la qualité de vie.

Le risque que les taux de pauvreté des enfants reviennent aux niveaux d'avant la pandémie est élevé parce que les revenus d'emploi et les transferts gouvernementaux destinés aux familles à faible revenu ne suivent pas le coût de la vie. Mettre fin à la pauvreté infantile doit demeurer une priorité et un effort collaboratif des gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux au cours de l'année à venir. Conformément aux bulletins précédents, nous proposons les recommandations suivantes :

Nous exhortons le gouvernement fédéral à :

- Veiller à ce que tous les enfants puissent jouir du droit à un niveau de vie adéquat en créant un plan d'action tenant compte des traumatismes pour éliminer la pauvreté d'ici 2030, basé sur la mesure de faible revenu des familles de recensement, après impôt (MFRFR - après impôts) calculée à partir des données du fichier familial T1. S'engager à parvenir à une réduction durable des taux de pauvreté de 50 % entre 2015 et 2026.
- Créer des plans pour éliminer la pauvreté pour les enfants et les adultes marginalisés qui connaissent des taux de pauvreté plus élevés, y compris les Premières Nations, les Inuits et les Métis, qu'ils vivent en milieu urbain ou rural, les personnes noires et racialisées, les personnes handicapées, les immigrants, les nouveaux arrivants, les personnes ayant un statut d'immigration précaire et les familles monoparentales dirigées par des femmes dans les mêmes délais – de 50 % d'ici 2026 et éliminer la pauvreté d'ici 2030.
- Mandater une stratégie de collecte de données qui recueille des données ventilées par identité, capacité, race, sexe, statut de migrant et identité 2SLGBTQQI+2 des Premières Nations, des Inuits et des Métis, entre autres identités sociodémographiques. Des données détaillées sont essentielles à la planification, au suivi, à l'évaluation et à la budgétisation de la réduction de la pauvreté. Renforcer et affiner l'analyse intersectionnelle des politiques et des budgets fondée sur le genre et les droits à l'aide de données quantitatives et qualitatives.

-
- Élargir l'accès à l'Allocation canadienne pour enfants (ACE) pour les familles à statut précaire en abrogeant la législation liant l'admissibilité au statut d'immigrant. Élargir le cercle des personnes en mesure d'attester de la résidence d'un enfant, en garantissant que la parenté, les soins coutumiers et les familles qui s'occupent d'enfants en dehors d'un accord formel ont accès à l'ACE.
 - Annuler les réductions de l'ACE dues au fait de recevoir la Prestation canadienne d'urgence (PCU) pour les mères à revenu modeste et protéger l'ACE contre de futures récupérations grâce à des modifications législatives.
 - Accélérer la mise en œuvre de la Prestation canadienne pour les personnes handicapées, mettre en œuvre une prestation provisoire pour les personnes handicapées en âge de travailler, améliorer le caractère adéquat de la Prestation pour enfants handicapés et créer une prestation pour les aidants. Veiller à ce que les prestations atteignent les personnes à faible revenu, avoir des critères élargis, être remboursables, permettre aux travailleurs de conserver leur revenu gagné et œuvrer à mettre fin à la pauvreté des personnes handicapées.
 - Mettre en œuvre un revenu de subsistance canadien pour les personnes en âge de travailler pour remplacer l'Allocation canadienne pour les travailleurs, déliant l'admissibilité à la sécurité du revenu du revenu gagné pour les adultes.
 - Collaborer avec les gouvernements et les organisations des Premières Nations, des Inuits et des Métis, y compris les organisations de femmes et 2SLGBTQQI+, pour élaborer des plans visant à prévenir et à éradiquer la pauvreté des enfants et des familles.
 - Accorder le statut de résident permanent à l'arrivée aux travailleurs migrants afin de garantir l'accès aux protections du travail, au soutien du revenu et aux prestations de santé.

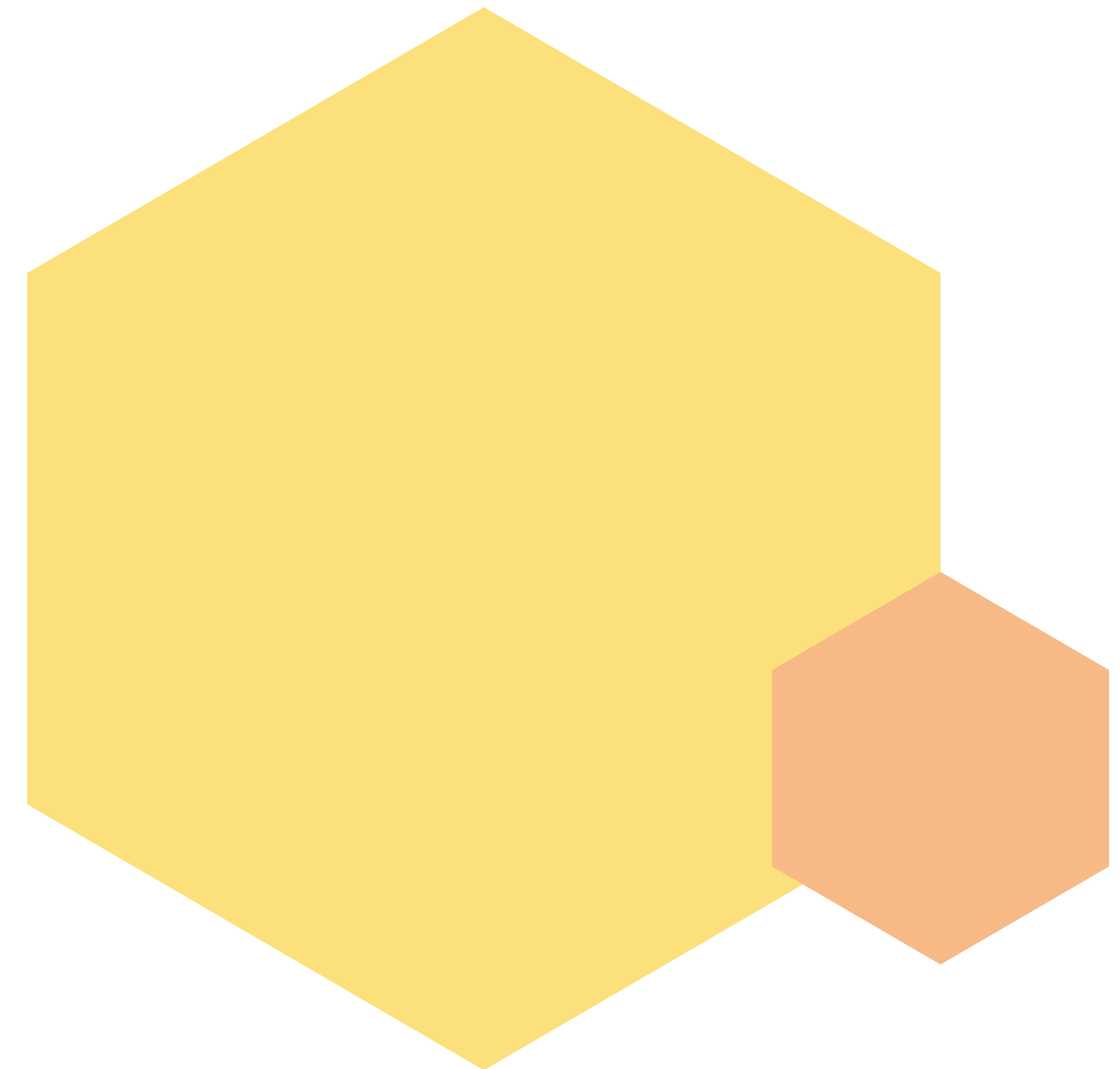
Pour une liste complète des recommandations clés au niveau fédéral, veuillez consulter *Mise à jour 2023 sur la pauvreté des enfants et des familles au Canada* de Campaign 2000.[43]

Nous exhortons au gouvernement provincial à :

- Fournir un financement soutenu aux programmes de réduction de la pauvreté pour atteindre les objectifs fixés dans la loi sur l'inclusion économique et sociale.
- Veiller à ce que les seuils de revenu des programmes offerts aux ménages à faible revenu (par exemple, le Régime médicaments du Nouveau-Brunswick et le programme Beaux sourires, Vision claire) correspondent au moins au seuil de pauvreté du Canada. Les seuils doivent également tenir compte de la taille du ménage.
- Des augmentations annuelles du taux de salaire minimum devraient être approuvées pour le rapprocher d'un salaire vital ainsi que des rajustements annuels indexés sur l'indice des prix à la consommation du Nouveau-Brunswick.[32] Nous recommandons également que le coût de la vie soit évalué périodiquement en dehors de l'IPC pour s'assurer que les ajustements au salaire minimum reflètent la réalité des travailleurs à bas salaire.
- Créer plus de places en garderie agréée et porter le taux de couverture des services de garde de la province à 60 %, au minimum, dès que possible. Cela permettrait à un plus grand nombre de familles d'avoir accès à des services de garde d'enfants abordables, accessibles et inclusifs.
- Mettre à jour la Loi sur les normes d'emploi pour mieux protéger les travailleurs dans une économie avec plus de travail à temps partiel, précaire et à la demande, y compris la fourniture de dix jours de maladie payés.
- Construire plus de logements abordables et introduire de meilleures protections pour les locataires, dont le rétablissement du plafond des loyers.
- Créer un nouveau programme distinct de soutien du revenu pour personnes handicapées et mettre à jour la définition d'un « handicap » pour une définition moderne, conformément à la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées.
- Donner la priorité au soutien des nouveaux arrivants par le biais de programmes d'établissement, de cours de langue et d'initiatives de placement en milieu de travail. Le cas échéant, soutenez les partenariats locaux en matière d'immigration.
- Travailler avec les communautés autochtones pour soutenir la réduction de la pauvreté. Veiller à ce que les peuples autochtones soient représentés dans les stratégies de réduction de la pauvreté et de logement.
- Travailler avec Statistique Canada, le gouvernement fédéral et les communautés autochtones pour améliorer la façon dont la pauvreté dans les réserves est mesurée.

Nous exhortons les gouvernements municipaux à :

- Intégrer une perspective de pauvreté dans la conception des politiques, la prestation de services et le travail d'engagement.
- Augmenter les subventions et les incitations aux promoteurs de logements à but non lucratif pour créer des logements abordables et mettre en œuvre des règlements de zonage de plein droit.
- Investir dans les infrastructures de transport public, offrir des laissez-passer de transport en commun à prix réduit aux résidents à faible revenu et mettre en œuvre des programmes visant à améliorer l'accessibilité des transports pour les personnes handicapées.



Notes

[1] Statistique Canada, Fichier des familles T1, 2021

[2] Gouvernement du Canada. « La première Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté. » <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/reduction-pauvrete/rapports/strategie.html>

[3] Idem.

[4] Statistique Canada, Fichier des familles T1, 2021

[5] Banques alimentaires Canada. (2023). *Bilan-Faim 2023 : Quand est-ce suffisant ?* <https://fbcblobstorage.blob.core.windows.net/wordpress/2023/10/hungercount23-en.pdf>, <https://foodbankscanada.ca/fr/hungercount/>

[6] Gouvernement du Canada. « Paiements à l'ARC : Rembourser les prestations liées à la COVID-19. » <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/paiements-arc/paiements-individuels/repayer-prestations-covid.html>

[7] Atcheson, H., & Driscoll, C. (2023). *Rapport sur la pauvreté des enfants au Nouveau-Brunswick 2022*. (Saint John : Human Development Council). <https://sjhdc.ca/poverty-reduction/>

[8] Statistique Canada, Fichier des familles T1, 2021

[9] Totalisation personnalisée de Statistique Canada, Part du revenu par décile pour les familles avec enfants, 2021.

[10] Idem.

[11] Tableau personnalisé de Statistique Canada, Déciles de revenu moyen des familles avec enfants, 2021.

[12] Atcheson, H., & Driscoll, C. (2023). *Rapport sur la pauvreté des enfants au Nouveau-Brunswick 2022*. (Saint John : Human Development Council). <https://sjhdc.ca/poverty-reduction/>

[13] Statistique Canada, Fichier des familles T1, 2021

[14] Hughes, M., & Tucker, W. (2018). *Poverty as an Adverse Childhood Experience*. *North Carolina Medical Journal*, 79(2).

[15] Idem.

[16] Enfants d'abord Canada, « Pauvreté des enfants : les faits que vous devez savoir », <https://childrenfirstcanada.org/fr/blog/child-poverty-the-facts-you-need-to-know/>

[17] Atcheson, H. (2023.) *Les revenus de subsistance au Nouveau-Brunswick 2023*. (Saint John : Human Development Council). <https://sjhdc.ca/living-wage/>

[18] Gouvernement du Canada, Gouvernement du Nouveau-Brunswick. (2021). *Accord Canada-Nouveau-Brunswick sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants à l'échelle du Canada : Plan d'action 2021-2023 du Nouveau-Brunswick*. <https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/ed/pdf/ELCC/plan-d-action-2021-2023.pdf>

[19] Macdonald, D. et Friendly, M. (2023). *On n'y est pas encore : pour se doter de services de garde à 10 \$ par jour, il faut remédier au problème des déserts de services de garde au Canada*. (Ottawa : Centre canadien de politiques alternatives). <https://policyalternatives.ca/publications/reports/not-done-yet>

[20] Idem.

[21] Statistique Canada, Fichier des familles T1, 2021

[22] Tableau personnalisé de Statistique Canada, Déciles de revenu moyen des familles avec enfants, 2021.

[23] Statistique Canada, Fichier des familles T1, Totalisations personnalisées, 2021

[24] Idem.

[25] Société canadienne d'hypothèques et de logement, « Portail d'information sur le marché de l'habitation », [https://www03.cmhc-schl.gc.ca/hmip-pimh/fr#TableMapChart/1307022/4/Moncton%20\(C\)%20\(New%20Brunswick\)](https://www03.cmhc-schl.gc.ca/hmip-pimh/fr#TableMapChart/1307022/4/Moncton%20(C)%20(New%20Brunswick))

[26] Gouvernement du Nouveau-Brunswick. (21 novembre 2023). « Communiqué : Nouvelles mesures pour rendre la vie plus abordable », <https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/nouvelles/communiqu2023.11.0565.html>

[27] Laidley, J. et Tabbara, M. (2023). *Welfare in Canada, 2022*. (Toronto : Maytree). https://maytree.com/wp-content/uploads/Welfare_in_Canada_2022.pdf

[28] Idem.

[29] Idem.

[30] Idem.

[31] Statistique Canada, Profondeur de la pauvreté des familles à faible revenu au Nouveau-Brunswick, 2021.

[32] Atcheson, H., & Driscoll, C. (2023). *Rapport sur la pauvreté des enfants au Nouveau-Brunswick 2022*. (Saint John : Human Development Council). <https://sjhdc.ca/poverty-reduction/>

[33] Banques alimentaires Canada. (2023). *Bilan-Faim 2023 : Quand est-ce suffisant ?* <https://fbcblobstorage.blob.core.windows.net/wordpress/2023/10/hungercount23-en.pdf>, <https://foodbankscanada.ca/fr/hungercount/>

[34] Idem.

[35] Idem.

[36] Banques alimentaires Canada. (2023). *Bilan-Faim 2023 : Quand est-ce suffisant ?* <https://fbcblobstorage.blob.core.windows.net/wordpress/2023/10/hungercount23-en.pdf>, <https://foodbankscanada.ca/fr/hungercount/>

[37] Statistique Canada. Tableau 13-10-0835-01 Insécurité alimentaire selon le type de famille économique. DOI: <https://doi.org/10.25318/1310083501-fra>

[38] Idem.

[39] Idem.

[40] Banques alimentaires Canada. (2023). *Bilan-Faim 2023 : Quand est-ce suffisant ?* <https://fbcblobstorage.blob.core.windows.net/wordpress/2023/10/hungercount23-en.pdf>, <https://foodbankscanada.ca/fr/hungercount/>

[41] Idem.

[42] Notten, G. (2023, May 12). "An inflation-proof methodology to measuring policy effects on poverty." OUPblog: Oxford University Press's Academic Insights for the Thinking World. <https://blog.oup.com/2023/05/an-inflation-proof-methodology-to-measuring-policy-effects-on-poverty/>

[43] Sarangi, L., Barrie, H., & Srikantharajah, A. (2024). *Mise à jour 2023 sur la pauvreté des enfants et des familles au Canada*. (Toronto : Campaign 2000). <https://campaign2000.ca/wp-content/uploads/2024/02/C2000-2023-Update-on-Child-and-Family-Poverty-in-Canada.pdf>

[44] Gouvernement du Canada. « La première Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté. » <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/reduction-pauvrete/rapports/strategie.html>

[45] Hunter, G., & Sanchez, M. (2019). *A Critical Review of Canada's Official Poverty Line: The Market Basket Measure*. <https://campaign2000.ca/wp-content/uploads/2021/12/MBM-2021.pdf>

[46] Idem.

[47] Kneebone, R., & Wilkins, M. (2019). *Measuring and Responding to Income Poverty*. The School of Public Policy Publications, 12(3).

[48] Djidel, S., Gustajtis, B., Heisz, A., Lam, K., Marchand, I. et McDermott, S. (2020). *Rapport du deuxième examen approfondi de la mesure fondée sur un panier de consommation*. (Ottawa : Statistique Canada). <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/catalogue/75F0002M2020002>

[49] Statistique Canada, « Lancement du troisième examen complet de la mesure du panier de consommation », <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/75f0002m/75f0002m2023007-fra.htm>

[50] Statistique Canada, Recensement de la population de 2021 : Peuples autochtones

[51] Macdonald, D., & Wilson, D. (2016). *Shameful Neglect: Indigenous Child Poverty in Canada*. (Ottawa : Canadian Centre for Policy Alternatives). <https://policyalternatives.ca/publications/reports/shameful-neglect>

[52] Homeless Hub, "Racialized Communities», <https://www.homelesshub.ca/solutions/prioritypopulations/racialized-communities>

[53] Les villes postales sont basées sur le système de livraison du courrier pour les noms de lieux uniques dans une province ou un territoire. Les taux de pauvreté des enfants pour les villes postales avec <50 enfants sous le seuil MFRFR-après impôt 2020 ne sont pas inclus dans le tableau.

Annexe A : La mesure du panier de consommation (MPC) par rapport à la mesure de faible revenu (MFR)

Le gouvernement fédéral a adopté la mesure du panier de consommation (MPC) comme seuil de pauvreté officiel du Canada en 2018. [44] La MPC, comme toute mesure de la pauvreté, est imparfaite. Les rédacteurs de Campaign 2000 et du Rapport sur la pauvreté des enfants à travers le Canada reconnaissent les lacunes de la MPC et préfèrent utiliser la mesure de faible revenu (MFR) dans les rapports annuels.

La MPC est une mesure absolue de la pauvreté. Elle est basé sur le coût d'un panier spécifique et prédéterminé de biens et services pour une famille de référence composée de deux adultes (un homme et une femme, âgés de 25 à 49 ans) et de deux enfants (une fille de 9 ans et un garçon âgé de 13 ans).[45] La MPC comprend cinq catégories de dépenses : le logement, la nourriture, les vêtements et chaussures, le transport et les autres besoins des ménages.

La MPC est biaisée en faveur des jugements de ses développeurs sur les dépenses et les besoins typiques des familles canadiennes. Elle a été critiqué pour sa prise en compte insuffisante des normes et nécessités socioculturelles diversifiées.[46] De plus, la MPC n'inclut pas les services de garde dans son panier de biens et services. Les services de garde d'enfants peuvent être très coûteux pour les familles, en particulier celles qui ont des enfants d'âge non scolaire, qui n'ont pas accès à des services de garde à prix réduit en



vertu de l'Entente Canada-Nouveau-Brunswick sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants. La MPC n'inclut pas les dépenses de santé non assurées comme les soins dentaires et visuels, les médicaments sur ordonnance, l'assurance maladie privée et l'aide financière supplémentaire pour les personnes handicapées et/ou souffrant de problèmes de santé graves. La MPC n'est pas automatiquement ajustée pour refléter l'évolution du coût de la vie.[47] Plutôt, elle est examinée et mise à jour par les ministères du gouvernement fédéral, un processus qui a tendance à être coûteux et long. Le premier examen complet de la MPC a eu lieu entre

2018 et 2019. Statistique Canada et Emploi et Développement social Canada ont mené un deuxième examen complet qui a abouti à la « MPC de base de 2018 ».[48] La troisième revue complète de la MPC est en cours et devrait s'achever en 2025.[49]

La mesure de faible revenu (MFR), quant à elle, est une mesure relative de la pauvreté. Selon la MFR, un ménage est considéré à faible revenu si son revenu total est inférieur à 50 % du revenu médian du ménage. La MFR prend en compte les changements dans les normes sociales, ainsi que les inégalités de revenu et de richesse. La MFR augmente naturellement à mesure que la société s'enrichit et atteint un niveau de vie plus élevé. Elle utilise les données des contribuables provenant d'un large échantillon, ce qui donne un portrait plus précis des personnes vivant dans la pauvreté. Elle permet de calculer les taux de pauvreté dans les villes et les zones géographiques

plus petites (voir l'annexe D). En revanche, la MPC utilise les données de l'Enquête canadienne sur le revenu provenant d'un échantillon relativement petit. Elle ne peut pas fournir de données sur le taux de pauvreté du Nouveau-Brunswick dans les régions situées à l'extérieur des grandes villes de Fredericton, Moncton et Saint John. Enfin, l'utilisation de la MFR favorise la cohérence et la comparabilité avec les précédents bulletins de rapport sur la pauvreté des enfants. La MPC rapporte des taux de pauvreté infantile inférieurs à ceux de la MFR (voir Figure 1). Un changement de méthodologie pour utiliser les données MPC brouillerait les tendances en matière de réduction de la pauvreté dans la province. Campaign 2000 et ses partenaires régionaux préfèrent la MFR car elle prend en compte les inégalités systémiques, l'exclusion sociale et les facteurs de stress environnementaux qui peuvent avoir un impact sur la position relative d'un ménage dans la hiérarchie des revenus.

Annexe B : Pauvreté des enfants autochtones

Les enfants des communautés autochtones connaissent des taux de pauvreté élevés. Le Recensement de 2021 rapporte que 23,9 % (2 040) des enfants autochtones vivaient dans la pauvreté au Nouveau-Brunswick, comparativement à 15,3 % (19 215) des enfants d'identité non autochtone.[50] 34 % des enfants inuits vivaient dans la pauvreté. 28,7 % des enfants des Premières Nations dans les réserves vivaient dans la pauvreté. 23,1 % des enfants des Premières Nations hors réserve vivaient dans la pauvreté. 18,6 % des enfants métis vivaient dans la pauvreté.

Les effets durables du colonialisme, du racisme et des traumatismes intergénérationnels exacerbent la pauvreté des enfants autochtones. Ils créent des obstacles supplémentaires pour les enfants qui cherchent à réaliser leur potentiel car ils limitent l'accès aux ressources, aux opportunités et au pouvoir.

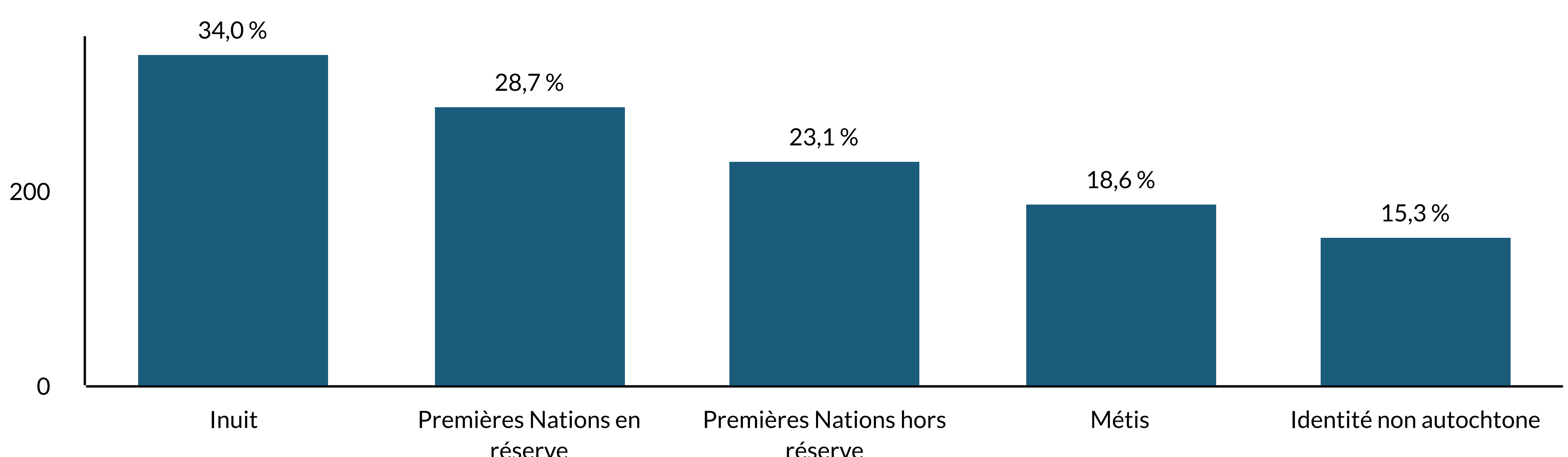
Les enfants autochtones sont surreprésentés dans le système canadien de protection de l'enfance.[51] De nombreux enfants

autochtones pris en charge sont retirés de leur famille et de leur communauté, ce qui entraîne une perte de culture, de langue et d'identité. Cela perpétue les torts causés par les pensionnats et la rafle des années 60. Ce dernier fait référence au retrait à grande échelle d'enfants autochtones de leurs familles et communautés d'origine des années 1960 aux années 1980, qui s'est produit sans le consentement de leurs familles et de leurs bandes.

Les enfants vivant dans les réserves des Premières Nations ont certains des taux de pauvreté les plus élevés au Canada. Leur expérience de la pauvreté va bien au-delà d'un faible revenu familial. Ils sont confrontés à des défis supplémentaires tels que des logements insalubres, de l'eau potable insalubre, une pire santé et des taux de suicide élevés.

Presque 1 enfant autochtone sur 4 vit dans la pauvreté au N.-B.

Figure 15 : Pourcentage d'enfants vivant dans la pauvreté selon l'identité autochtone, le Recensement de 2021



Annexe C : Pauvreté des enfants racialisés

« Racialisé » fait référence aux personnes qui ne sont pas de race blanche ou qui ne sont pas de race blanche. Il est de plus en plus utilisé pour remplacer le terme « minorités visibles ».[52] Les données du recensement de 2021 révèlent un taux de pauvreté élevé chez les enfants des populations racialisées ; 30,7 % (3 360) des enfants racialisés (âgés de 0 à 14 ans) au Nouveau-Brunswick vivent dans la pauvreté. Le taux d'enfants racialisés vivant dans la pauvreté dans la province est le double du taux national des enfants racialisés qui est de 15,1 %.

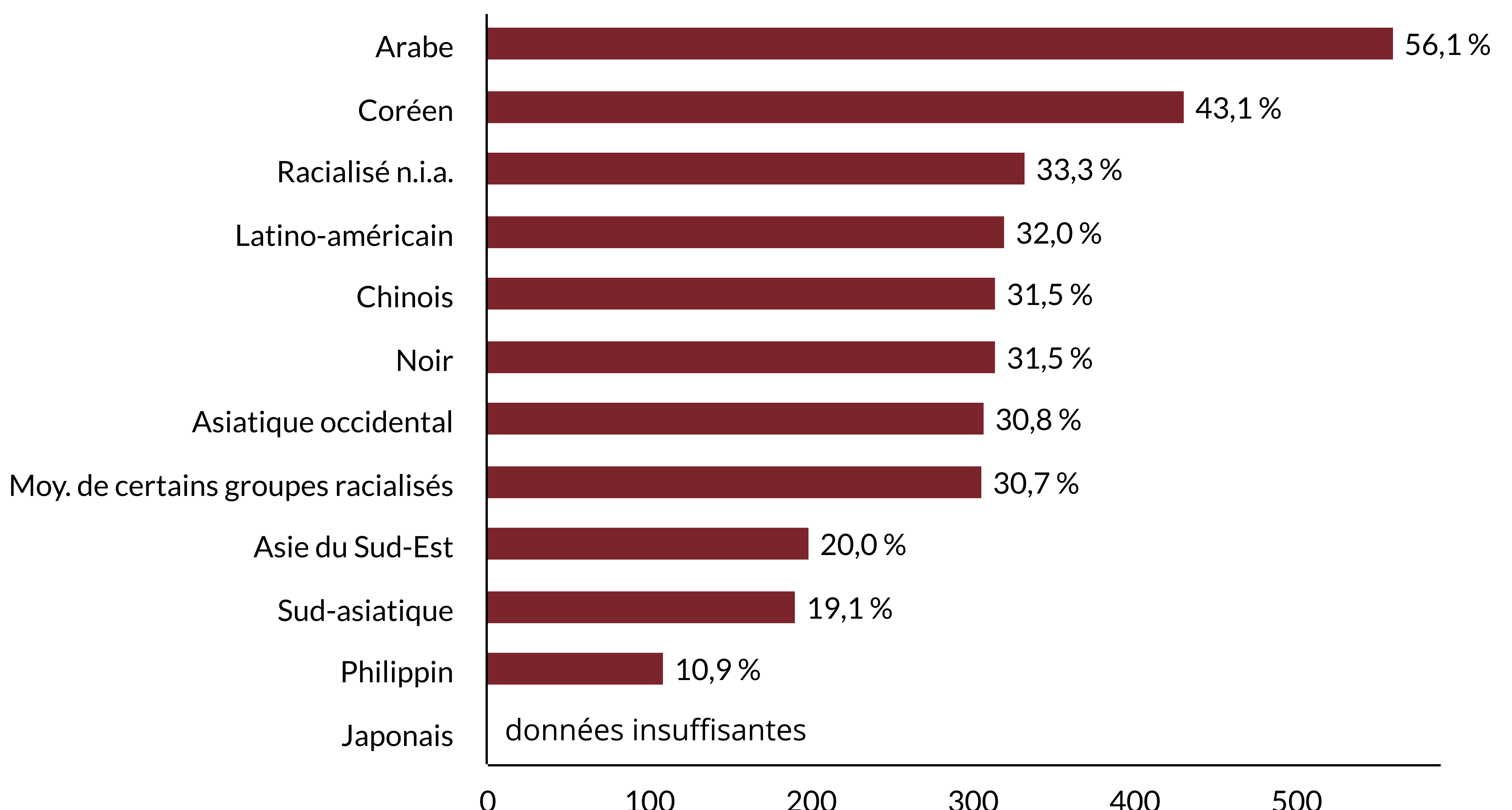
Les taux de pauvreté accrus chez les enfants et les familles des groupes racialisés résultent du racisme systémique et structurel. Ils font référence à la discrimination raciale qui est omniprésente et profondément ancrée dans les systèmes, les lois, les politiques et les

programmes. Ils perpétuent la marginalisation et l'oppression des personnes racialisées dans la société.

La surreprésentation des enfants racialisés dans la pauvreté est particulièrement évidente parmi les sous-ensembles de cette population. En 2021, les enfants arabes avaient les taux de pauvreté les plus élevés (56,1 %), suivis des enfants coréens (43,1 %), des enfants latino-américains (32 %), des enfants noirs (31,5 %) et des enfants chinois (31,5 %).

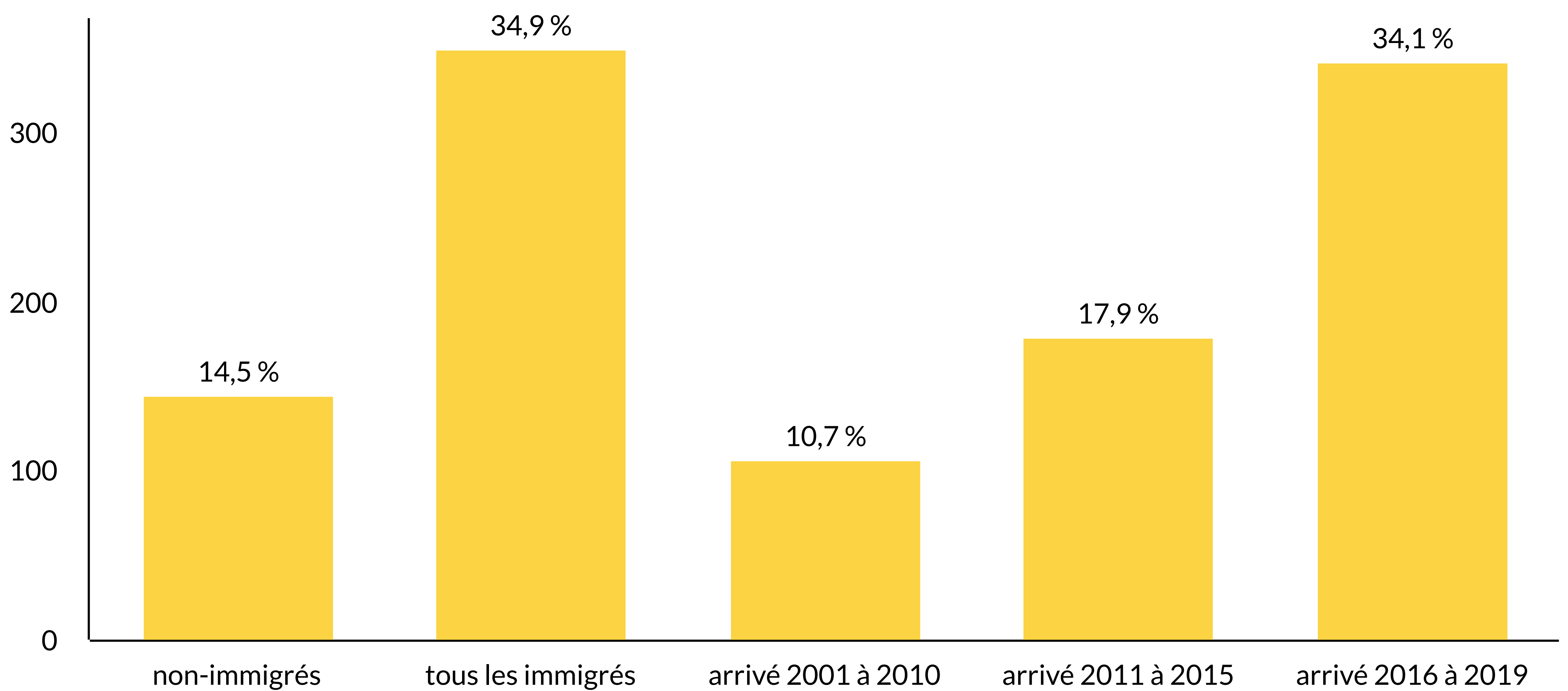
1 enfant racialisé sur 3 vit dans la pauvreté au N.-B.

Figure 16 : Pourcentage d'enfants (0-14) vivant dans la pauvreté pour certains groupes racialisés



Un bon nombre des enfants racialisés du Nouveau-Brunswick sont de nouveaux arrivants. Selon le recensement de 2021, 34,9 % (2 175) des enfants immigrants âgés de 0 à 17 ans vivaient dans la pauvreté.

Figure 17 : Pourcentage d'enfants en situation de pauvreté selon le statut d'immigration et la période



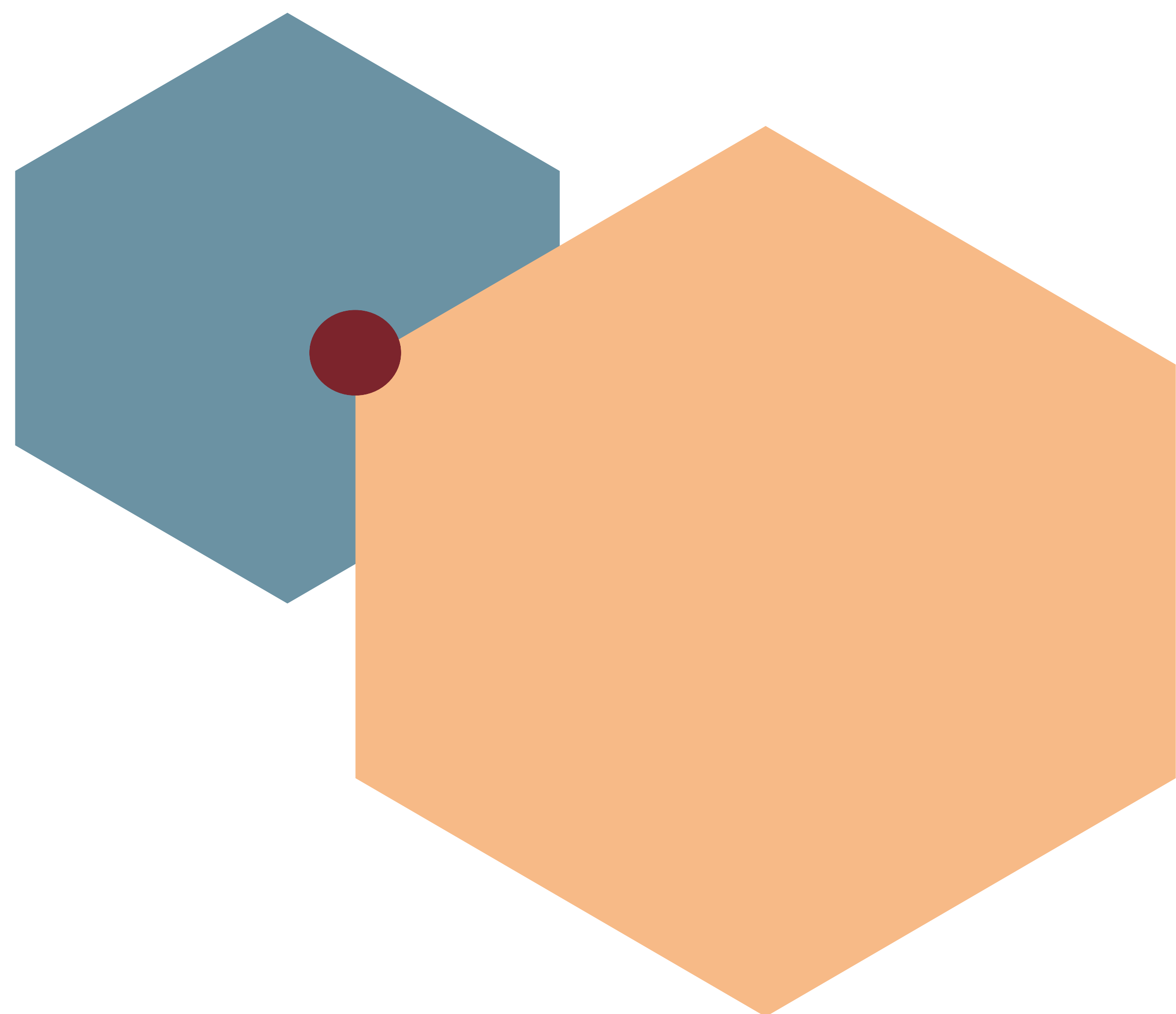
Annexe D : Taux de pauvreté des enfants par ville postale ^[53]

| Ville postale | % d'enfants à faible revenus | Ville postale | % d'enfants à faible revenus |
|---------------------------|------------------------------|----------------------------|------------------------------|
| Bathurst | 25,6 % | Eel Ground | 43,8 % |
| Belledune | 35,7 % | Eel River Bar First Nation | 38,5 % |
| Beresford | 12,3 % | Eel River Crossing | 26,3 % |
| Bouctouche | 20 % | Elsipogtog First Nation | 40,8 % |
| Burnt Church First Nation | 50 % | Fredericton | 21,3 % |
| Burton | 8,8 % | Geary | 19,2 % |
| Campbellton | 32,7 % | Grand Bay - Westfield | 9,9 % |
| Caraquet | 13,8 % | Grand Manan | 18,5 % |
| Carlingford | 55,6 % | Grand-Barachois | 11,8 % |
| Chipman | 26,3 % | Grand-Sault / Grand Falls | 17,4 % |
| Colpitts Settlement | 18,5 % | Hampton | 16 % |
| Dalhousie | 26,2 % | Hanwell | 7,5 % |
| Dieppe | 11,5 % | Harvey York Co. | 14,3 % |
| DSL de Drummond | 11,4 % | Hillsborough | 23,1 % |
| Durham Bridge | 23,8 % | Kingsclear First Nation | 42,1 % |
| Edmundston | 19,5 % | Kingston | 13,9 % |

| Ville postale | % d'enfants à faible revenus |
|-----------------------|-------------------------------------|
| Lakeville-Westmorland | 26,1 % |
| Lincoln | 15,4 % |
| McAdam | 25 % |
| Memramcook | 7,8 % |
| Minto | 28,9 % |
| Miramichi | 20,1 % |
| Moncton | 22,4 % |
| Neguac | 19,2 % |
| New Maryland | 5,4 % |
| Oak Bay | 37,5 % |
| Oromocto | 7,7 % |
| Pennfield | 26,9 % |
| Perth Andover | 25,9 % |
| Petitcodiac | 15,2 % |
| Plaster Rock | 33,3 % |
| Quispamsis | 7,6 % |
| Richibucto | 39,1 % |
| Riverview | 13,8 % |

| Ville postale | % d'enfants à faible revenus |
|--------------------------|-------------------------------------|
| Rothesay | 12,6 % |
| Rusagonis | 7 % |
| Sackville | 13,9 % |
| Saint John | 27,3 % |
| Saint-André | 12,5 % |
| Saint-Basile | 11,8 % |
| Sainte-Anne-de-Madawaska | 26,9 % |
| Saint-Jacques | 15,9 % |
| Saint-Léonard | 17,2 % |
| Saint-Quentin | 18,2 % |
| Salisbury | 18,4 % |
| Shediac | 13,2 % |
| Shippagan | 17,5 % |
| St. Andrews | 18,5 % |
| St. George | 17,2 % |
| St. Stephen | 29,7 % |
| Sussex | 32,6 % |
| Tobique First Nation | 38,9 % |

| Ville postale | % d'enfants à faible revenus |
|-----------------|------------------------------|
| Tracadie-Sheila | 18,5 % |
| Val-d'Amour | 20,8 % |
| Waasis | 13,9 % |
| Willow Grove | 17,9 % |
| Wilson's Beach | 42,9 % |
| Woodstock | 24,8 % |



Préparé par Heather Atcheson et Liam Fisher avec le Human Development Council, un conseil local de planification sociale qui coordonne et favorise le développement social au Nouveau-Brunswick. Des exemplaires du rapport sont disponibles auprès de :



HUMAN DEVELOPMENT COUNCIL

www.sjhdc.ca

139 Prince Edward Street

Saint John, N.B.

Canada

E2E 3S3

506-634-1673